Prix du Numero à Paris : 10 Centimes

LA LIBERTÉ

Lundi 29 Janvier 1872
Prix du Numéro : — Départements : 0 25 centimes.
Les Manuscrits ne seront pas rendus
RÉDACTION : PARIS, RUE MONTMARTRE, 123
Directeur politique gérant : LÉONCE DÉTROYAT

Lundi 29 Janvier 1872
Annonces : MM. Ch. Lagrange, Cerf et Cᵉ, 6, place de la Bourse
40 FR. PAR AN.—24 FR. PAR SEMESTRE.— 13 FR. PAR TRIMESTRE
BUREAUX : PARIS, RUE MONTMARTRE, 146
Administrateur : LOUIS GAL

AVIS

Les trois éditions du numéro extraordinaire que la *Liberté* a publié le 2 janvier, contenant la Nomenclature chronologique de tous les événements qui se sont succédé en France et à l'étranger, pendant les dix-huit derniers mois — du 15 juillet 1870 au 31 décembre 1871 — étant épuisées, nous croyons devoir publier cet intéressant travail sous forme de brochure, et en y faisant des adjonctions destinées à le rendre absolument complet dans toutes ses parties.

Cette brochure, qui contiendra 80 pages in-8°, sur beau papier, et aura pour titre : DIX-HUIT MOIS D'HISTOIRE, est en ce moment sous presse. Elle sera mise en vente à l'administration de la *Liberté*, rue Montmartre, 146, dans les kiosques et chez les libraires, au prix de 50 centimes pour Paris, et le port en sus pour les départements.

Les demandes peuvent être dès à présent adressées à l'administration de la *Liberté*.

LES TÉLÉGRAMMES

DE LA NUIT ET DU MATIN

France

Rouen, 27 janvier.

La chambre des mises en accusation a prononcé le renvoi devant la cour d'assises de M. Janvier de la Motte et de trois de ses coaccusés. L'affaire viendra vers le 27 février.

Angleterre

Londres, 27 janvier.

On mande de Java, 27 janvier :

« Les inondations prennent un caractère menaçant. Jusqu'ici personne n'a péri. Les affaires sont en partie suspendues. Les communications avec la rade sont interrompues par la tempête. »

Belgique

Bruxelles, 27 janvier, soir.

L'*Alcazar* donnera samedi prochain, 3 février, une représentation au bénéfice de la souscription nationale des femmes de France.

Hollande

La Haye, 27 janvier, soir.

Des informations puisées à des sources qui méritent toute confiance, confirment que le roi a, dès le 21 janvier, sanctionné les trois traités conclus avec l'Angleterre.

Italie

Rome, 27 janvier.

La commission des quinze a approuvé le projet d'emprunt de 300 millions.

A la suite de l'occupation de la basilique de San-Vitale, expropriée par ordre du gouvernement, le cardinal-vicaire a protesté par écrit au nom du pape contre la présence de la force armée.

La *Voce della Verità* dit, qu'à la suite de cette protestation, le préfet promit de suspendre l'exécution du décret; cependant quatre gendarmes sont restés pour garder cette église pendant la nuit du jeudi au vendredi.

Le nouveau journal, l'*Espérance de Rome*, a paru. Il a pour rédacteur MM. Hyacinthe, Hubert et Friederich. Son programme est :

« *Guerre aux institutions catholiques!* »

Espagne

Madrid, 27 janvier, soir.

Malgré des démentis répétés, les bruits de crise ministérielle continuent. La *Epoca* croit que le ministère sera modifié avant les élections. L'*Imparcial* pense que ce changement se bornera, pour le moment, à l'entrée au ministère de la guerre du général Zabala ou du général Serrano Bedoya, en remplacement de M. de Gamindes, dont la maladie se prolonge.

(*Agence Havas.*)

PARIS, DIMANCHE 28 JANVIER 1872

LA JOURNÉE POLITIQUE

Le projet du gouvernement sur la marine marchande a perdu, dans la séance d'hier, une partie du terrain qu'il avait gagné dans la discussion générale et par le vote de l'article 1ᵉʳ. La réaction qui s'est produite contre le système protecteur en faveur du libre-échange, était inévitable. Il était naturel que, tout en adoptant le principe inscrit dans la loi, ceux de nos ports de commerce qui vivent d'exportation fissent entendre leurs plaintes et demandassent, par amendement, une exception particulière pour la matière principale de leurs échanges.

C'est ainsi que MM. Rouvier et Fraissinet ont proposé à l'Assemblée, au nom de la ville de Marseille, d'exempter l'importation des céréales de toute surtaxe. La question soulevée par cette proposition, présentée sous forme d'amendement, intéresse au plus haut point l'alimentation publique. La contribution dont le gouvernement frappera à l'avenir les céréales importées par navires étrangers, nous ramènera, en effet, au régime de bascule qui élevait ou abaissait les droits, suivant que la production indigène répondait aux besoins de la consommation ou se trouvait impuissante à les satisfaire. L'administration était ainsi maîtresse de l'existence de la population entière en cas de disette, et la permanence ou la décroissance du fléau dépendait d'une mesure opportune ou inopportune, intelligente ou inintelligente, laissée à l'appréciation de ses agents.

Bien que les dangers qui existaient autrefois ne nous menacent pas au même degré, grâce à la disparition des entraves de la protection intérieure et à l'immense développement des relations internationales, c'est là une question qui mérite toute l'attention et toute la prévoyance de nos législateurs.

Nous renvoyons le lecteur à notre *Lettre de Versailles* pour les détails de cette intéressante discussion. Les efforts de MM. Rouvier, Bethmont et Clapier n'ont point déplacé la majorité, qui semble désormais acquise au système ministériel, mais ils ont déterminé la manifestation d'une forte minorité. Le fonds de l'opinion, à l'Assemblée est évidemment libre-échangiste; et, toutes les fois qu'elle aura fait une concession au principe protectionniste, dans un intérêt politique ou supérieur à tous les autres, on pourra s'attendre à ce qu'elle revienne, comme elle l'a fait hier, sur ses déclarations, pour bien accentuer leur caractère exceptionnel.

Le *Mémorial diplomatique* nous apprend que toutes les puissances étrangères ont fait exprimer, par l'organe de leurs représentants à Paris, la satisfaction que leur causaient le dénouement paisible de la dernière crise et le maintien de M. Thiers à la tête du gouvernement français.

Au dire de ce journal, M. le prince de Bismark, en se joignant à l'expression de ces sentiments de satisfaction commune, aurait fait entendre qu'il a vu avec regret ce grave incident naître de la trop grande susceptibilité du président de la République.

Cette assertion dément les bruits fort invraisemblables que quelques journaux n'avaient pas craint d'admettre au sujet d'une menace sourde d'intervention faite par la Prusse au moment même de la crise. Le récit du *Mémorial* donne à entendre que les rapports ne se sont point écartés de la courtoisie obligatoire, et que notre vainqueur, dans son intérêt sans doute, désire que l'Assemblée et le pouvoir exécutif conservent entre eux l'entente fondamentale, qui est aussi nécessaire à la libération de la France qu'à sa stabilité future.

Les journaux de Lyon nous donnent les détails de l'arrivée et de l'installation du successeur de M. Valentin à Lyon, M. Pascal, ancien préfet de Nantes. La proclamation qu'il a adressée aux Lyonnais nous paraît empreinte d'un républicanisme ferme et modéré qui convient à une administration aussi délicate que celle dont il hérite dans le chef-lieu du département du Rhône, entre des exagérations de partis également portés, du côté du cléricalisme comme du côté du radicalisme, à l'antagonisme le plus redoutable.

LA LOI DE 1866

MARINE MARCHANDE

Bien que la *Liberté* se soit constamment montrée favorable à la loi de 1866, nous nous sommes personnellement abstenu de prendre part à la discussion résultant des débats qui ont eu lieu cette semaine à la Chambre. Pour nous servir des expressions mêmes de l'honorable amiral de Saisset, « nous nous sentions troublé d'être en dissidence avec nos anciens chefs et nos anciens camarades de la marine ». Toutes les raisons données par l'amiral de Saisset sont excellentes, irréfutables surtout pour les hommes du métier. Il est peu de députés qui connaissent les avantages *extraordinaires* faits aux gens de l'inscription maritime. Ceux qui peuvent les apprécier seront certainement de notre avis (surtout après avoir vu les chiffres présentés par l'amiral) quand nous leur dirons :

« On vous fait craindre qu'avec la loi de 1866, vous ne trouviez pas le nombre de véritables matelots nécessaires pour satisfaire aux exigences de vos armements. Dans quelle erreur on vous entretient!

» D'abord on vous a démontré que 4,800 hommes suffisent aujourd'hui, avec les bâtiments cuirassés, pour faire le service qui réclamait auparavant, avec les navires à voiles, de 15 à 20,000 matelots inscrits ; et puis, n'oubliez pas que si, lors de la discussion de la nouvelle loi militaire, la Chambre, comme c'est probable, se prononce pour l'*obligation*, il n'est pas un matelot inscrit aujourd'hui *par force*, qui ne réclame *volontairement* l'inscription, surtout si l'on abaisse à 40 ans la limite de l'âge de la dernière levée. Il faut ne pas savoir un mot des avantages faits aux inscrits pour ne pas être certain du résultat que nous prédisons. Mille moyens sont d'ailleurs à la disposition du ministre de la marine, qui lui permettent de trouver plus de marins qu'il ne lui en faut pour ses escadres cuirassées, et il pourra facilement, vu le petit nombre de ses besoins, et en se constituant, à la rigueur, une bonne réserve, arriver à faire un choix parmi les nombreux aspirants aux faveurs résultant de l'*inscription volontaire.* »

Donc cette difficulté est illusoire. L'amiral de Saisset a trop expliqué combien les protectionnistes étaient dans l'erreur, en préconisant leur système, pour que nous revenions sur ce sujet.

Un mot seulement encore à propos des plaintes faites en faveur des armateurs : Quand l'Etat accorde des subventions et des monopoles à de grandes compagnies, pourquoi ne leur impose-t-il pas de construire leurs bâtiments en France? Nous pourrions citer bon nombre de navires achetés par ces compagnies à l'Angleterre, par exemple, et nous savons que nos voisins ont su leur fournir des constructions de *pacotille*. La meilleure chose d'abord serait de ne donner ni subvention ni monopole; mais cette protection accordée aux constructeurs français ayant pour prétexte une faveur spéciale, ne porterait nulle atteinte à la liberté que nous prêchons et que nous ne cesserons de prêcher. La liberté est, en effet, la véritable solution de toutes les questions politiques, industrielles, économiques et autres.

Nous sommes donc, avec l'amiral de Saisset, partisan de la loi de 1866.

LÉONCE DÉTROYAT.

EMPRUNT NATIONAL

DE 4 MILLIARDS

EN OBLIGATIONS DE 100 FRANCS

Remboursables à 200 fr. en 60 années

Participant aux tirages de primes s'élevant par an à 6 millions.

Création de 720 séries de 55,556 Obligations, divisées en 60 classes

UNE CLASSE DE 12 SÉRIES SERA REMBOURSÉE TOUS LES ANS. — LES TIRAGES DE PRIMES SE FERONT TOUS LES MOIS.

1 Obligation	sera remboursée	à 150.000 =	150.000
10 Obligations	seront remboursées	à 10.000 =	100.000
30	— —	à 5.000 =	150.000
100	— —	à 1.000 =	100.000
141 Obl.	Montant des primes par mois.		500.000

CHARGE ANNUELLE

1° 12 séries de 55,556 Obligations à 200 fr.	133.334.400
2° Primes	6.000 000
	139.334.400
A déduire : 1,692 Obligations remboursées par an avec primes	338.400
Dépense annuelle	138.996.000

Présenté hier par M. de Soubeyran, à la sous-commission du budget dont il fait partie, et qui l'a adopté, le projet ci-dessus sera soumis demain lundi à la commission générale du budget.

Le grand avantage de ce projet, ce serait de le substituer à la souscription nationale, dont l'échec, qui est à craindre, jetterait à l'étranger le plus fâcheux reflet sur le patriotisme français.

Nous reviendrons sur les autres avantages de ce projet, que nous nous bornerons aujourd'hui à présenter très sommairement :

Au moyen de cet emprunt de 4 milliards, ne coûtant à servir qu'une annuité de 140 millions, on pourrait :

Payer à l'Allemagne les 3 milliards exigibles le 2 mars 1874;

Rembourser à la Banque de France 500 millions;

Se dispenser de recourir à aucun des impôts, à la recherche laborieuse desquels sont le gouvernement et l'Assemblée nationale.

Le projet de M. de Soubeyran se résume ainsi :

Annuité de...... 140 millions.
Remplaçant...... 350 —
Economie..... 210 millions.

Donc, plus d'impôts à voter et libération anticipée du territoire.

Le Rôle des Femmes

Certes, nous ferons tous nos efforts pour contribuer au succès de la grande souscription nationale qui s'organise en ce moment. Nous sommes d'avis que les femmes peuvent avoir une grande influence dans cette entreprise patriotique; mais quelle que soit la sphère d'action qui leur est réservée, et si grande que puisse être leur influence et leur dévouement, à notre sens les véritables comités doivent avoir un caractère d'autorité et de permanence tels, que la souscription nationale puisse s'assimiler l'autorité et l'influence dont ils disposent. Les membres des conseils généraux, les municipalités, les membres des chambres de commerce et des syndicats réunissent les conditions que nous venons d'indiquer : c'est autour d'eux que doivent se grouper toutes les forces, tous les efforts; c'est de ces comités que doit partir la force d'impulsion. Les femmes auront leur rôle. Mais ne jouons plus avec les choses sérieuses, comme on joue encore, hélas! avec les ventes, les loteries et autres choses plus mondaines et plus profitables à la vanité qu'à la charité.

C'est l'honneur de la France qui fait aujourd'hui l'enjeu de la partie. — L. D.

LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

Les dames de la halle de Paris, au nombre de mille environ, s'engagent à donner le sou quotidien de la délivrance.

Le *Moniteur universel* a reçu la lettre suivante :

Rochefort-sur-Mer, 24 janvier 1872.

Monsieur,

Heureux de concourir à votre bonne œuvre, nous venons vous faire connaître que nous abandonnons de tout cœur la *part de prise* qui doit nous revenir sur la vente des quatre bâtiments prussiens capturés par nous en 1870.

Nous comptons recevoir 125,000 fr.

Merci pour votre initiative.

Pour l'équipage du bâtiment capteur :

DANIEL.

LETTRES DE VERSAILLES

28 janvier.

L'article 1ᵉʳ de la loi sur la marine marchande une fois voté, il ne restait aux adversaires de cette loi d'autre ressource et d'autre espoir que de la démolir pièce à pièce, que d'y introduire des exceptions qui auraient rendu son application dérisoirement rare.

C'est bien ce qu'ils ont tenté de faire hier, mais sans succès.

M. Beaucarne-Leroux et plusieurs de ses collègues ont d'abord réclamé et obtenu pour le guano l'exemption de la surtaxe de pavillon. Il leur a suffi d'invoquer l'intérêt de l'agriculture pour rallier la droite. Vous savez pourtant quels services limités le guano est appelé à rendre en France. C'est un engrais très cher, très violent, qui ne convient pas à beaucoup de terres et ne peut guère s'employer que pour les assolements. Et vous allez voir combien la droite eût pu mieux placer la faveur singulière qu'elle lui a accordée.

Après M. Beaucarne-Leroux, M. Rouvier est venu demander à la Chambre de faire également exception pour les céréales. Vous devinez les arguments généraux : Si les intérêts de l'agriculture sont sacrés, l'alimentation à bon marché des classes ouvrières ne l'est pas moins; or, comme la production du blé en France ne suffit point à la consommation, comme la France est obligée d'acheter, en certaine quantité, des blés étrangers, on fait enchérir la nourriture du pauvre en frappant d'une surtaxe un des modes les plus considérables d'importation de ces blés étrangers.—La création d'une surtaxe de pavillon, que le gouvernement se réserve manifestement le droit de lever, par un simple décret, en cas de disette, entraînera pour le marché français des céréales, des conséquences analogues à celles de l'échelle mobile. Quel est le négociant français qui osera faire des approvisionnements considérables de grains quand il songera que, du jour au lendemain, un décret du pouvoir exécutif pourra, en supprimant la surtaxe de pavillon, déterminer une baisse de 75 c. par 100 kilogrammes?

J'en passe, et des meilleurs, pour arriver à deux arguments d'un autre ordre présentés par M. Clapier.

L'application aux céréales de la surtaxe de pavillon va ruiner, d'une part, les entrepôts de notre littoral méditerranéen, et, d'autre part, l'industrie française de la mouture.

Des quantités considérables de grains, arrivant par navires grecs des bords de la mer Noire, sont tous les jours entreposés à Marseille pour être, de là, réexportés en Italie, si le marché français n'est pas favorable. Les armateurs grecs et autres sachant qu'en touchant nos ports ils auront désormais à acquitter, pour leur cargaison, la surtaxe de pavillon, et que cette surtaxe n'étant pas un droit de douane, ne leur sera point restituée à la sortie de nos entrepôts, s'en iront entreposer leurs grains dans les ports d'Italie. Et voilà nos entrepôts méditerranéens ruinés.

Des pays étrangers, on venait volontiers faire moudre son grain en France. On trouvera que les 75 centimes par 100 kilogrammes, payables à l'entrée et non restituables à la sortie, sont une prime trop chère pour la perfection des procédés de la mouture française, et on ira ailleurs.

D'autres et d'autres considérations ont encore été invoquées. La surtaxe de pavillon, a-t-on dit, ne sera dès à présent applicable qu'à la marine grecque, car nous sommes liées avec la Russie, l'Autriche, l'Italie par des traités à longue échéance; or la marine grecque change de pavillon avec une surprenante facilité : elle se mettra sous pavillon russe, sous pavillon autrichien, sous pavillon italien; le tour sera fait, elle échappera à notre loi qui n'aura eu d'autre effet que d'augmenter de puissantes marines rivales de la nôtre.

Rien n'y a fait, la majorité protectionniste est restée inflexible : les céréales supporteront la surtaxe de pavillon.

Un effort non moins infructueux a été tenté par M. Ducarre en faveur de certains minerais, des charbons de terre et de bois.

La loi subsiste donc, sans autres exceptions que celles accordées aux produits des colonies et au guano.

L'avenir dira si le salut de notre marine marchande était au prix de ce regrettable revirement économique.

Une grande manœuvre doit avoir lieu lundi, sur les terrains de Rueil, la Celle-Saint-Cloud, Bougival et Marly. Toutes les troupes seront sous les ordres du général Douai.

Nous parlerons avec détails de cette manœuvre qui présentera, on le devine, un grand intérêt, en raison de la quantité de troupes qui y participeront et du général qui les commandera.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

PRÉSIDENCE DE M. VAUTRAIN

Séance du 27 janvier 1872

M. le préfet de la Seine et M. le préfet de police assistent à la séance.

M. le préfet de la Seine rappelle que, depuis la dernière réunion du conseil, l'Assemblée nationale a voté deux lois importantes pour la ville de Paris.

L'une élève le maximum de la contribution de l'Etat dans les dépenses de la police municipale de Paris.

L'autre abroge l'article 2 de la loi de 1869. Désormais, le conseil municipal n'aura plus à soumettre le budget extraordinaire de la ville de Paris au vote de l'Assemblée nationale. La loi a été votée sans discussion; mais elle avait fait l'objet d'une étude très approfondie dans le sein de la commission de l'Assemblée nationale. Quelques personnes craignaient qu'en plaçant Paris dans le droit commun, l'administration de Paris n'en abusât pour éluder la loi, comme cela a eu lieu autrefois.

M. le préfet a répondu à ces objections en disant que les conditions actuelles de l'administration étaient toutes différentes de ce qu'elles étaient autrefois.

D'abord, l'administration actuelle ne se prêterait à aucune illégalité. Il y a maintenant un conseil municipal responsable, et la publicité de ses procès-verbaux rend impossible toute violation de la loi.

Mais on s'est demandé si le conseil municipal de Paris n'a pas une faculté d'engager les ressources de la Ville pour un temps plus ou moins long, d'où il peut résulter des inconvénients très gravvs; aussi la commission a-t-elle voulu être éclairée sur la jurisprudence du gouvernement au sujet des annuités consenties qu'on devrait considérer comme constituant un emprunt.

De 1840 à 1864, de nombreuses circulaires ministérielles ont réglementé cette matière presque toujours en admettant que consentir des annuités n'est pas emprunter, à la condition que les annuités seront renfermées dans un court délai.

En dernier lieu, sous l'empire, la jurisprudence était que des annuités d'une durée de moins

FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*
DU 29 JANVIER

REVUE MUSICALE

THÉATRE DE L'OPÉRA : reprise de **l'Africaine**; Mᵐᵉˢ Hisson et Fidès Devriès; MM. Villaret, Caron et Gaspard.

SOCIÉTÉ DES CONCERTS DU CONSERVATOIRE : **la Damnation de Faust**, d'Hector Berlioz; M. Caron.

SOIRÉE MUSICALE donnée par les élèves du cours d'ensemble de M. Pasdeloup : **Requiem** de Mozart.

Ce n'est pas sans une certaine inquiétude, que nous avons vu l'affiche de l'Opéra annoncer mercredi dernier, la reprise de l'*Africaine*. Aucun des artistes de la création ne fait partie de la troupe actuelle de M. Halanzier; et s'il est possible, dans une certaine mesure, de reprendre des ouvrages dont on a oublié l'éclat primitif de l'exécution, il est dangereux de remettre à la scène des œuvres que nous avons entendu interpréter par Mˡˡᵉ Sass, Faure, etc.

Nous reconnaissons cependant volontiers que la représention de samedi a été convenable; que Mˡˡᵉ Hisson a montré de la chaleur et de l'énergie — trop d'énergie même — dans le rôle de Sélika ; que Mˡˡᵉ Fidès Devriès justifie, par des progrès croissants chaque jour, l'accueil favorable que lui a fait le public à ses débuts; que MM. Villaret, Caron, et Gaspard s'acquittent avec conscience de la tâche difficile de succéder à MM. Naudin, Faure et Obin ; mais tout cela ne constitue qu'un ensemble médiocre, et ne démontre pas l'utilité de reprises qui ne sont possibles que soutenues par des artistes *di primo cartello*.

« L'Opéra doit entrer maintenant dans une voie nouvelle, nous disait, au lendemain de la Commune, le prédécesseur de M. Halanzier, M. Perrin. La réduction inévitable que doit subir la subvention, interdit désormais au directeur les engagements onéreux qu'exigent les grands chanteurs. Il faut renoncer à vivre sur le répertoire et reporter sur des ouvrages inédits l'intérêt du public. »

M. Perrin a sans doute jugé plus prudent de laisser à un autre le soin de tenter l'expérience. Il n'en est pas moins évident pour nous, qu'il envisageait avec beaucoup de bon sens la situation nouvelle que venaient de faire à l'Académie de musique, les derniers événements. Le seul moyen de redonner la vie à notre première scène lyrique, c'est d'y produire des opéras d'auteurs français. On cessera de demander à M. Halanzier des artistes de premier ordre, quand on n'aura plus à établir de comparaison entre le passé et le présent. Des œuvres remarquables avec un bon ensemble d'exécution et une mise en scène simplement convenable, suffiraient amplement à attirer la foule rue Le Peletier. Et ce n'est pas seulement le directeur de l'Opéra et le public qui y trouveraient profit; mais l'art national lui-même, dont le niveau ne saurait manquer de s'élever, sous l'impulsion donnée à l'émulation de nos jeunes compositeurs.

M. Halanzier aurait ainsi, à peu de frais, la gloire d'avoir dérobé au monstre de l'opérette quantité d'artistes que leur tempérament entraîne vers le grand opéra, et qui, las d'attendre, finiront par succomber à la tentation, et sacrifier aux faux dieux. Ne doit-on pas faire retomber sur les directeurs qui se sont succédé à l'Opéra, une grande partie de la responsabilité de l'abaissement dans lequel est tombée notre école de musique dramatique? En ne cherchant le succès que dans l'exhibition d'*étoiles*, qu'il suffisait de montrer dans les ouvrages du répertoire, les directeurs ont tué le grand art lyrique. Halévy et Auber sont morts sans qu'aucun compositeur français les ait remplacés.

C'est à M. Halanzier à prouver qu'il n'est pas, comme on le lui a souvent reproché, un directeur de province ; les jeunes musiciens capables d'écrire une partition pour l'Opéra ne sont pas aussi rares qu'il pourrait le supposer. MM. Bizet, Saint-Saëns et bien d'autres, dont la liste serait trop longue à énumérer, nous semblent parfaitement dignes d'être admis à l'Académie de musique. Que M. Halanzier entre résolûment dans cette voie féconde; il verra alors si la presse est hostile à son entreprise, et si les encouragements lui manquent. Mais, continuer à jouer le répertoire avec des artistes inférieurs, se contenter d'exploiter le fonds qu'il a acheté, et qui commence, malgré tout, à s'user, ne saurait constituer un titre sérieux à la bienveillance du public et de la presse.

Nous l'avons déjà dit dans un précédent feuilleton, ce n'est plus au théâtre, c'est au concert qu'il faut aller pour entendre de la bonne musique. Nous assistons à une sorte de réveil de l'art instrumental du meilleur augure.

De tous côtés surgissent des œuvres nouvelles, qui sembleraient annoncer l'aurore d'une école de symphonistes français. MM. Pasdeloup, Danbé et autres directeurs de concerts, font entendre à chacune de leurs séances des symphonies, des suites d'orchestre, des marches inédites, qui révèlent chez leurs auteurs, des qualités dignes de fixer l'attention de la critique. Il n'est pas jusqu'à l'austère Société des concerts du Conservatoire, qui ne daigne entr'ouvrir sa porte aux compositions de nos jeunes artistes. Aujourd'hui même on exécute dans le sanctuaire, réservé jadis aux grands maîtres seulement, un *oratorio* dont nous avons apprécié le rare mérite il y a quelque temps : il s'agit de *Ruth*, de M. César Franck. Nous vous dirons prochainement l'effet produit sur le public difficile de la salle de la rue Bergère.

Au dernier concert de la Société, nous avons été témoin du succès très sincère, remporté par la *Damnation de Faust*, œuvre qui, bien qu'écrite depuis longtemps, est restée à peu près inédite jusqu'à ce jour.

La *Damnation de Faust*, d'Hector Berlioy, a été donnée au Conservatoire, il y a quelques trente ans. Elle fut alors outrageusement sifflée. Les artistes de l'orchestre, en rentrant au foyer, y trouvèrent Berlioz en proie à une violente douleur, causée par ces manifestations hostiles, dont le bruit était parvenu jusqu'à lui. Ils acclamèrent bruyamment le musicien incompris pour protester contre le mauvais goût et l'ignorance du public. Malgré l'admiration qu'ils professaient pour ce chef-d'œuvre, les membres du comité n'avaient pas osé, depuis cette époque, le faire reparaître sur les programmes. L'heureux résultat obtenu dimanche dernier a prouvé que l'intelligence du public était maintenant à la hauteur de cette admirable partition.

On aurait tort de croire, d'après les lignes qui précèdent, que nous acceptions aveuglément tout ce qu'a fait l'auteur de la *Damnation de Faust*. Chez lui, le philosophe l'emportait trop souvent sur le musicien ; les difficultés qu'il éprouvait à traduire ses pensées, venaient fréquemment tarir la source de son inspiration. Quoique incomplet, Berlioz cependant doit être regardé comme un génie, génie inégal il est vrai, mais toujours intéressant à étudier, plein d'aspirations idéales de l'ordre le plus élevé, même alors qu'il se trompait.

L'air de Méphistophélès, très bien chanté par M. Caron, s'est imposé dès les premières mesures à l'auditoire, par son caractère saisissant. Rien de lugubre comme cette solennelle mélodie, se déroulant lentement sur des accords sinistres, exécutés par les trois trombones. De temps en temps, une note grave du basson vient sonner comme un glas funèbre, et ajouter au sentiment terrible dont toute cette page est empreinte.

Le chœur des gnômes et des esprits nous transporte dans les régions inconnues du monde surnaturel. De motif proprement dit, il n'y en a pas : c'est un mystérieux ensemble de voix et d'instruments, d'une sonorité voilée, mais étrange; un murmure harmonieux qui impressionne, sans se laisser analyser. Ici Berlioz est dans son élément. Il n'y a que Weber qui puisse lui être comparé. Tous deux se partagent l'empire du fantastique sans craindre de rivaux.

La valse des sylphes qui suit est une merveille de grâce et d'élégance. Sur une *pédale* des basses voltige une phrase aérienne des premiers violons *con sordini*, tandis que la harpe accentue légèrement le rhythme ternaire de ses sons les plus argentins.

Il semble qu'on assiste, par une belle nuit d'été, aux ébats capricieux de willis tourbillonnant dans l'espace, sur les eaux tranquilles d'un lac. Mais bientôt la troupe folâtre s'éloigne en décrivant de châtoyantes arabesques; quelques sylphes viennent encore rider, du bout de leur aile, la surface de l'eau..... puis, la poétique vision s'évanouit dans les profondeurs de la nuit, vous laissant sous l'impression d'un charme indicible.

L'effet de ce morceau a été immense. Le public du Conservatoire, ordinairement si froid, a montré un enthousiasme bien surprenant de sa part. On se serait cru aux Concerts-Populaires.

Le chœur de soldats et la chanson d'étudiants n'ont pas été moins bien accueillis.

Pauvre Berlioz! comme il eût été heureux s'il avait été là, lui qui n'a connu de la vie d'artiste que l'amertume et le dégoût! Que n'a-t-il entendu ces bruyants applaudissements retentir dans cette même salle, où son œuvre fut jadis méconnue si injustement!

Quant à l'exécution de la *Damnation de Faust* par l'orchestre de la Société des Concerts, il est presque superflu de dire qu'elle a été d'une perfection achevée. Nous avons entendu bien des orchestres, non-seulement en France, mais en Allemagne : aucun ne nous paraît mériter la comparaison avec celui du Conservatoire. Songez aussi que tous les artistes qui le composent sont des virtuoses incomparables; que toutes les célébrités instrumentales sont réunies dans un but commun; que tous les membres de la Société ont l'amour et le respect de leur art. Il est aisé de comprendre la cause de cette supériorité incontestable, qui est une véritable gloire nationale.

Nous aurions voulu parler dans ce feuilleton, de la *Marche funèbre* de M. Lenepveu, exécutée dimanche dernier aux Concerts-Populaires; de l'*Aubade* de M. Barthe, jouée aux Concerts-Danbé ; des intéressantes séances de M. Armingaud et de Mᵐᵉ Viguier ; malheusement, la place nous manque, et nous sommes forcé d'en ajourner le compte-rendu, à la semaine prochaine.

Nous ne pouvons cependant remettre à huitaine, la soirée musicale donnée il y a près de trois semaines, par les élèves du cours d'ensemble dirigé par M. Pasdeloup.

Le fondateur des Concerts-Populaires a obtenu un résultat inespéré. Il est parvenu à faire exécuter d'une façon remarquable, par des amateurs, après un mois d'études, différents chœurs de Hændel, Mozart, Mendelssohn, etc., etc.

Nous avons été surpris de l'interprétation excellente du *Requiem* de Mozart. La *fugue* du premier morceau a été rendue avec une sûreté que n'ont pas toujours les artistes de profession.

Cet heureux début nous promet dans un avenir peu éloigné de grandes jouissances artistiques. Nous espérons, en effet, qu'un jour viendra où M. Pasdeloup pourra joindre les élèves de son cours aux musiciens de son orchestre, et donner, comme cela se pratique en Angleterre et en Allemagne, des festivals consacrés à l'exécution des *oratorios* des grands maîtres, que malheureusement nous n'entendons jamais en France, par suite des difficultés insurmontables qu'on trouve à réunir un personnel suffisant de chanteurs et d'instrumentistes.

VICTORIN JONCIÈRES.

de six ans ne constituaient pas un emprunt. A cette demande de la commission, M. le ministre de l'intérieur et M. le préfet ont répondu qu'ils n'entendaient nullement suivre les errements de l'ancienne administration; qu'ils considéraient comme un emprunt le fait d'engager les ressources de la ville, même pour un petit nombre d'années.

M. le ministre de l'intérieur a déclaré qu'il se proposait de soumettre à l'Assemblée nationale l'état complet des dettes de la ville, pour en faire l'objet d'un projet de loi.

A la suite de la communication de M. le préfet, M. le président Vautrain constate l'accueil favorable fait par l'Assemblée nationale aux deux projets de lois relatifs à l'administration municipale de Paris.

Nous avons recueilli, dit-il, les fruits de la ligne de conduite, à la fois sage, ferme et modérée, que le conseil municipal de Paris, comme le conseil général de la Seine, se sont imposée.

La confiance générale sera la conséquence légitime de notre respect constant de la légalité.

Ces paroles sont accueillies par de nombreuses marques d'approbation.

M. Albert Dehaynin donne lecture de son rapport relatif à la modification des droits d'octroi sur les bières et sur la glace à rafraîchir.

L'impression du rapport est décidée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la mise en adjudication du bail de la voirie de Bondy.

L'administration avait désiré traiter directement avec la compagnie Lesage, à laquelle la Ville doit une somme de 1,600,000 fr.

La commission (rapporteur, M. Desouches), opinait en faveur d'une adjudication publique permettant à tous les concurrents de se produire.

Plusieurs membres, entre autres MM. Dehaynin, Mallet, Richard et Gillet, ont vivement appuyé les conclusions de la commission et émis le désir que l'on apportât certaines améliorations, exigées par la salubrité publique, à l'organisation de la voirie, et qu'en outre des expériences eussent lieu pour utiliser les matières accumulées dans le dépotoir de Bondy.

L'administration s'est déclarée toute disposée à procéder aux expériences réclamées.

La clôture de la discussion générale a été prononcée et la suite remise à lundi.

Proclamation du nouveau préfet de Lyon

La proclamation suivante, adressée par M. Pascal, le nouveau préfet de Lyon, a été affichée sur les murs de cette ville :

Habitants du Rhône!

En prenant aujourd'hui la direction du département du Rhône, à la tête duquel vient de m'appeler la confiance du président de la République, je veux qu'aucune équivoque ne pèse sur mon administration; — on n'accomplit résolûment que les devoirs nettement définis.

Notre cher et infortuné pays n'a besoin pour se relever de ses désastres que d'ordre légal et de sécurité, et c'est surtout dans ces grands foyers du travail national qu'il importe d'en assurer le bienfait. Cette sécurité, ne l'oublions pas, nous ne pouvons la conquérir et l'affermir que par nos propres efforts, par notre intervention assidue dans la gestion des affaires publiques, et par l'exercice persévérant et régulier de nos droits.

Ne savons-nous pas ce qu'il en coûte d'abdiquer dans les mains d'un seul, et de se décharger du soin de sauvegarder l'avenir? Une prospérité trompeuse aboutissant aux plus effroyables catastrophes. Fuyons ces voies périlleuses où voudraient nous entraîner tous ceux qui rêvent pour notre pays de nouvelles aventures.

La République, à la fondation de laquelle nul n'apporte un concours plus sincère que moi, a reçu la France mutilée, appauvrie, désorganisée; — elle la refera grande, libre et prospère, si nous avons assez de désintéressement patriotique pour lui sacrifier nos préventions et nos dissentiments, et si, nous gardant de toute transaction énervante, nous savons pratiquer, en son nom, cette politique conservatrice qui est dans les vœux du pays et qui est la vraie politique libérale, car elle ne commande jamais qu'au nom du respect de la loi.

Lyonnais! C'est sur ce terrain que j'appelle avec confiance tous les bons citoyens. Ils me trouveront toujours loyal et ferme: — je compte les y trouver tous, dévoués et résolus.

Lyon, le 26 janvier 1872.

Le préfet du Rhône,
E. PASCAL.

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

Voici comment la révocation de M. Valentin est commentée par la presse lyonnaise.

Le *Journal de Lyon :*

> *Gloria in excelsis!*... La coalition des gens de bien, des légitimistes et des bonapartistes a eu raison de M. Valentin. Les réactionnaires de toute provenance, les poltrons de la veille et du lendemain, s'étaient depuis longtemps donné le mot pour porter bas ce brave homme. Tout avait paru bon pour cette noble besogne : circulation périodique de bruits de troubles à Lyon, mensonges, récits odieux ou burlesques, exploitation savante de la pauvre affaire Haas, tout a été employé contre un fonctionnaire qui avait l'irrémissible tort d'être républicain libéral et de soutenir loyalement le gouvernement de M. Thiers.
>
> Nous sommes très attristés, au point de vue des intérêts de Lyon et du pays tout entier, d'un pareil événement. Nous avons fait notre possible pour qu'il ne se produisît pas : nous aurions pu mieux faire, si le vil souvenir de la presse officieuse de l'Empire ne rendait si difficile la défense loyale et désintéressée des actes d'un administrateur. Mais maintenant que M. Valentin est tombé, il nous reste au moins le plaisir de dire tout le bien que nous en pensons et pour cela il n'est besoin que de rappeler ses actes.

Le *Salut public :*

> Cette mesure est, au point de vue de la politique intérieure, une chose de conséquence et dont la portée n'échappera à personne. M. Valentin était en quelque sorte la clé de voûte d'un état de choses qui, lui parti, ne peut guère subsister à Lyon.
>
> Nous avons peu de renseignements sur M. Pascal. C'est un homme d'une quarantaine d'années, nouveau dans l'administration, mais dont le père fut préfet sous le gouvernement de Louis-Philippe. Il possède, dit-on, une belle fortune patrimoniale. Il serait l'ami particulier de M. Casimir Périer, ministre de l'intérieur, ainsi que de M. de Rémusat, des affaires étrangères, et en pleine conformité de sentiments politiques avec ces deux ministres. Il laisse à Nantes de bons souvenirs de son administration, où il s'est montré à la fois conciliant et ferme.
>
> Pour tout dire, le parti légitimiste pur lui a cherché querelle dans ces derniers temps, à raison du désarmement de la garde nationale, qui n'avait pas été, au dire de certains journaux, accompli avec toute la rigueur désirable. Voilà tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui de notre nouvel administrateur, en lui souhaitant la bienvenue et tous les dons du Saint-Esprit politique, à ce poste de la préfecture du Rhône, qui ne sera pour lui une sinécure à aucun point de vue.

La feuille cléricale, la *Décentralisation*, qui, depuis plusieurs mois, n'avait pas discontinué la guerre à outrance qu'elle avait entreprise contre M. Valentin, a contenu l'expression de sa satisfaction dans ces simples lignes :

> Nous avons une bonne nouvelle à annoncer à nos lecteurs :
>
> M. Valentin n'est plus préfet du Rhône!

La *Décentralisation* n'est cependant pas encore au comble de ses vœux. La proclamation du successeur de M. Valentin paraît même avoir considérablement refroidi son enthousiasme.

Cette proclamation, dit la feuille cléricale, est un « hors-d'œuvre. » Puis elle ajoute, à propos de la mention consacrée à la République, par M. Pascal :

> Il y a ici un oubli incontestable du pacte de Bordeaux, où la question de la forme gouvernementale a été réservée d'une manière très explicite; dès lors ce n'était pas le cas de vanter les mérites du gouvernement républicain, avant que la France se soit prononcée à cet égard. Dans la circonstance, M. Pascal a manqué de respect envers l'Assemblée et la souveraineté nationale.

Le *Progrès :*

> La révocation brutale du préfet Valentin, dont le plus grand crime, aux yeux de nos coteries réactionnaires, était de ne pas s'associer à leurs haines furieuses contre les conseils électifs du Rhône, est un événement de fort mauvais augure.
>
> Le gouvernement aurait dû cependant comprendre que c'est précisément grâce aux bons rapports que M. Valentin s'est toujours attaché à conserver avec ces conseils électifs, que Lyon a joui jusqu'à présent du calme le plus profond, malgré les odieuses excitations dont il est constamment l'objet de la part des factions monarchiques, factions réduites aujourd'hui à spéculer sur la guerre civile pour le triomphe de leurs espérances.

M. Pascal, arrivé avant-hier matin à Lyon, comme nous l'avons annoncé, a eu le même jour, à une heure, avec la municipalité, une entrevue que le *Petit Lyonnais* rapporte ainsi :

> M. Pascal a affirmé son ferme désir de défendre la République sur le terrain de l'ordre et de la légalité; il a déclaré que pour n'être pas un républicain de vieille date, il n'en était pas moins dévoué aux institutions républicaines, qui seules, selon lui, peuvent régénérer la France.
>
> M. Barodet, premier adjoint, a répondu à M. Pascal que cette déclaration aiderait, sans doute, la population lyonnaise à se consoler du départ de M. Valentin, dont le républicanisme était généralement reconnu, et qu'elle contribuerait à rassurer les esprits émus par ce changement.

Un *communiqué* adressé aux journaux de Lyon, informe « les autorités » locales que le nouveau préfet les recevra demain lundi, de midi à deux heures.

Dans un article d'adieux à M. Pascal, le *Phare de la Loire* rappelle quelques traits de la carrière politique du nouveau préfet du Rhône :

> Cet avancement rapide est justifié par les capacités administratives et par le tact politique de M. Pascal. On a souvent rappelé qu'il avait milité dans la presse avant d'être préfet.
>
> Le journal dans lequel écrivait M. Pascal, à Toulouse, le *Progrès libéral*, avait des tendances orléanistes; mais depuis que les événements ont démontré la nécessité de laisser un libre cours aux aspirations démocratiques du pays, le préfet qui nous quitte s'est appliqué à faire aimer la République et à rallier à cette forme de gouvernement tous les esprits vraiment libéraux.
>
> On sait que M. Pascal fut aussi l'un des avocats du barreau de Toulouse. Sa parole est facile, précise et élevée. C'est un administrateur studieux, un homme bienveillant. On n'a à lui reprocher aucun acte réactionnaire, et la population nantaise le voit partir à regret.

Quelques notes sur M. Doniol, le successeur de M. Pascal, à Nantes, notes publiées par le *Courrier de l'Isère*, journal monarchiste de Grenoble :

> M. Doniol, resté trop peu de temps dans le département de l'Isère, y laissera un bon souvenir, même si l'on fait abstraction de toute comparaison avec ses prédécesseurs depuis le 4 septembre.
>
> Très doux, et pourtant quelquefois énergique, M. Doniol, sans doute par suite d'ordres supérieurs, crut que la longanimité était synonyme de politique.
>
> Si nous ne partageons guère cette opinion, nous ne pouvons nous empêcher de rendre justice à la loyauté avec laquelle M. le préfet chercha à tenter une conciliation sur la possibilité de laquelle il doit être aujourd'hui complétement édifié.

Dans ces derniers temps, les journaux et les correspondances de l'Est ont parlé, à diverses reprises, de soi-disant travaux de défense et d'armement exécutés par les Prussiens à Belfort.

Le *Journal de Montbéliard* publie à ce sujet les explications suivantes :

> Bien des gens croient que les Prussiens réparent les fortifications de Belfort. C'est une erreur. Les travaux qui se sont faits et qui se font encore dans nos forts ont un caractère d'absolue nécessité : mise en état des chemins, réparations de portes, ponts-levis, etc. On a bien réparé un côté avarié du fort de Bellevue, mais cela uniquement pour occuper les pionniers, qu'on ne laisse jamais dans l'oisiveté, pas plus que les autres troupes, qui se promènent ou manœuvrent constamment. Il n'y a du reste plus de canons de siége sur nos remparts. On remarque cependant encore sur la porte de France un canon de 6 lisse et une pièce de campagne de 12. C'est tout ce qui reste du formidable armement qui a tenu l'ennemi en échec pendant trois mois et demi.

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de la municipalité lyonnaise, dans l'affaire des quatre millions indûment perçus par celle-ci au moyen du doublement arbitraire des contributions.

Nous ne connaissons pas encore le texte de l'arrêt; mais il nous semble devoir entraîner cette conséquence d'obliger la municipalité de Lyon au remboursement de ladite somme de quatre millions.

NÉCROLOGIE

Une famille justement considérée dans le monde de la haute finance vient d'être douloureusement éprouvée. Mme Tenré est morte avant-hier à Paris, à l'âge de soixante dix-sept ans, après avoir donné pendant une longue vie l'exemple de toutes les vertus et de toutes les bonnes œuvres qui ennoblissent la fortune. Elle était la digne compagne de M. Tenré, le chef de la maison de ce nom, qui, lui-même, soutient et honore sa verte vieillesse par l'activité de l'intelligence et du travail.

La mort brise cette union, consacrée par de si longues années de bonheur. Elle apporte un deuil douloureux à une famille dont les regrets ne peuvent être adoucis que par les sympathies de nombreux amis.

(*Presse.*)

La *Tribune* a reçu la dépêche suivante :

COMMUTATION DE BRISSY

On nous communique la dépêche suivante de Mme Brissy :

« Paris, 26 janvier.

» Nous avons obtenu la commutation en bannissement. Mille grâces aux pétitionnaires.

» Sophie Brissy. »

NOS INFORMATIONS

LE 28 JANVIER

Sunt lacrymæ rerum... Il y a aujourd'hui un an que Paris capitulait.

Ce matin un très grand nombre de boutiques sont fermées sur le boulevard, surtout du faubourg Montmartre à la Bastille. Le patriotisme semble beaucoup moindre du passage Jouffroy à la Madeleine.

Aucune manifestation sérieuse n'a eu lieu hier soir, ainsi qu'on semblait le craindre. On a cependant conduit au poste un certain nombre d'individus exaltés ou ivres qui criaient dans les rues des choses désagréables pour l'ex-gouvernement de la défense nationale. Rue de Rome, notamment, on a arrêté, vers sept heures du soir, onze personnes qui, ornées d'énormes crêpes au bras promenaient un drapeau noir sur lequel on lisait ces mots en lettres blanches

28 JANVIER 1871
Capitulation de Paris.

Un certain nombre de larmes d'argent entouraient cette inscription. On a également arrêté à Montmartre quelques tapageurs; mais ils étaient si peu dangereux qu'on les a relâchés ce matin.

Hier soir, une main inconnue avait placardé sur une des maisons en construction de l'avenue Trudaine la fameuse affiche qui fut apposée l'année dernière, le 28 janvier, pour annoncer les clauses de la capitulation de Paris. Elle a été, du reste, promptement arrachée par la police : un rassemblement assez considérable s'était déjà formé autour, malgré la solitude habituelle de ce quartier.

Des patrouilles beaucoup plus nombreuses qu'à l'ordinaire ont parcouru Paris pendant toute cette nuit; mais la ville était absolument tranquille, et le pas des chevaux a seul troublé le silence nocturne, de deux à six heures du matin.

L'ANNIVERSAIRE DE LA CAPITULATION A BELLEVILLE

Nous avons parcouru ce matin les rues de Belleville, afin de pouvoir constater l'effet de l'anniversaire de la capitulation de Paris sur les habitants impressionnables de ce quartier. Quelques groupes sont réunis dans les cabarets, causant de l'année dernière et des absents. Des agents de la paix, dont le nombre a été augmenté pour la circonstance, se promènent deux par deux. La rue Fontaine-au-Roi est pavoisée de drapeaux noirs. Au haut du faubourg du Temple, chaque fenêtre de l'usine d'huile de pied de bœuf qui se trouve dans les derniers numéros de gauche, est ornée d'un petit drapeau noir sur lequel on lit, écrit en rouge : 1870-1871.

Le commissaire de police du quartier a donné hier l'ordre expres d'éviter toutes les manifestations qui pourraient s'adresser directement à la Prusse, afin d'obvier à tout désordre, et le matin on a fait enlever quelques écriteaux sur lesquels étaient tracés les mots *vengeance* ou *revanche*.

Nous entendons raconter devant la porte d'un rôtisseur qu'un immense drapeau noir a été planté ce matin sur les hauteurs de Montmartre.

LE BAL DE TIVOLI WAUXHALL

On sait qu'hier, à l'occasion du douloureux anniversaire de la capitulation de Paris, tous les bals publics étaient fermés; seul Tivoli faisait exception : il avait pris prétexte, il est vrai, pour cela, d'un acte de bienfaisance. A minuit donc, pierrots et pierrettes, dominos et clodoches, marquis et débardeurs, se pressaient rue de la Douane. Tout le monde de Valentino, tous les costumes fripés de l'Opéra s'y étaient donné rendez-vous. Le but était louable : on venait travailler de concert à la libération du territoire. Mais la préfecture de police jugea sans doute que ce n'était pas dans cet attirail qu'il convenait de célébrer un jour de deuil, et un ukase transmis par M. le commissaire du quartier fit fermer l'établissement. Tout le monde du cancan regagna donc piteusement et à pied son domicile, au milieu des huées d'une foule curieuse qui les gouaillait à la porte.

QUÊTES DANS TOUS LES THÉATRES DE PARIS

Des quêtes ont eu lieu hier dans tous les théâtres de Paris au profit de la souscription pour la libération du territoire. Au théâtre Cluny la quête a été faite par Mlle O. Vial, charmante dans sa robe blanche; au Châtelet, par Mlle Céline-Montaland; au Palais-Royal, par Mlle Julia Baron, etc. C'est au Châtelet que la recette semble avoir été le plus considérable.

LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE

Nous avons longuement visité hier les travaux de restauration de la bibliothèque du Louvre, qui sont poussés avec beaucoup d'activité. La bibliothèque a reçu onze obus dans le mur qui regarde la cour au midi. Ce mur, percé à jour, a été tellement ébranlé qu'il a fallu l'abattre en grande partie. La grande fenêtre du midi, qui était composée d'admirables boiseries et de vitraux précieux, a été pulvérisée. Cinq obus ont, après avoir traversé le premier mur, frappé le mur du fond, et les murs de côté ont été atteints par plusieurs éclats.

La bibliothèque du Louvre contenait un grand nombre de meubles précieux, notamment une grande table en chêne noir, du temps de Louis XIII, qui a été absolument anéantie. Les trois quarts des ouvrages ont été également détruits. On a transporté le peu qui en reste à la Bibliothèque nationale. Trente ouvriers environ sont occupés aux travaux de restauration; on ne pense pas qu'ils puissent être terminés avant le mois d'octobre prochain. Ils reviendront à trente mille francs.

A L'HOTEL DROUOT

Une très belle collection d'émaux cloisonnés, de la Chine et du Japon, a été vendue cette semaine à l'hôtel Drouot, en présence d'un nombreux public de marchands et d'amateurs. Voici les adjudications les plus élevées :

Deux vases forme balustre, à deux anses, décorés de fleurs et de rosaces émaillées de couleur : 720 fr.

Deux très beaux cornets à bandeau saillant, en ancienne porcelaine de Chine : 740 francs.

Deux petits vases forme cylindrique, avec des dragons en relief et des médaillons de paysages : 740 fr.

Deux vases en émaux de la famille verte, décorés d'attributs divers : 810 fr.

Deux autres vases forme potiche, à couvercle, en ancienne porcelaine du Japon : 900 fr.

Deux autres vases en ancienne porcelaine mince de la Chine, avec des médaillons de personnages émaillés en couleur sur fond vermicelle d'or 1,020 fr.

Deux autres grands vases, forme balustre, à deux anses garnies d'anneaux mouvants, ornés de fleurs, de figures et de médaillons : 1,210 fr.

Deux belles plaques de forme rectangulaire, décorées de vases de fleurs émaillées en couleurs sur fond bleu turquoise : 1,310 fr.

Un vase forme balustre à deux anses, entièrement recouvert d'un décor de paysages avec figures représentant des sujets allégoriques à la pêche, à la chasse, au labour et aux sciences : 2,100 fr.

Le produit de la vente s'est élevé à 32,458 fr.

UNE RECTIFICATION

On lit dans la *Gazette des Tribunaux :*

> En vertu des ordres de la justice militaire, le nommé Camélinat (Lin-Jean-Baptiste) vient d'être mis en état d'arrestation. Cet individu, qui serait, paraît-il, un des membres importants de l'Internationale, a pris une part très active à l'insurrection comme officier de la garde nationale fédérée, et a usurpé, en dernier lieu, les fonctions de directeur de la Monnaie. Il a été écroué au dépôt, en attendant qu'il soit transféré à Versailles.

Nous avons les plus fortes raisons de croire que cette nouvelle est absolument erronnée.

ÉBOULEMENT A NICE

Le 25 janvier, à Nice, vers les quatre heures et demie du soir, un énorme rocher, que nous ne saurions estimer à moins de 10 mètres cubes, s'est détaché des flancs de la montagne du Château, dans la partie qui fait face à la rue Emmanuel-Philibert, entraînant avec lui des monceaux de pierres, de roches et de terre.

Cette avalanche destructrice est venue fondre sur l'immeuble de Mme Baudoin, immeuble qu'elle a effondré en partie, ébranlant jusque dans leurs fondements les autres maisons voisines.

A la lueur des torches, et après avoir traversé une foule immense, anxieuse de nouvelles, nous avons pu nous rendre compte des suites de cette catastrophe!

Nous avons pu applaudir aussi au zèle des nombreux travailleurs, que les menaces de danger n'arrêtaient pas. Le déblaiement s'opère avec ordre, avec courage! Grâce à l'activité déployée, six victimes, parmi lesquelles un enfant de quelques mois, ont pu être retirées des décombres. On a à déplorer la mort d'une jeune femme de vingt-huit ans.

Nous avons appris avec douleur que douze des habitants des maisons atteintes par l'éboulement n'ont pas été retrouvés! Ont-ils été ensevelis? Ont-ils pu échapper à temps au danger?

Voici une première liste des victimes. Une femme morte, Brigitte Nicolle; — un enfant, ayant une fracture au bras; — un autre enfant, contusion à la tête; — une seconde femme, Mme Constantin (Horace), fracture sérieuse du tibia et du péroné; — Marchianni (Joséphine), contusion à la tête et entaille sous le menton. Son fils est également blessé (côte gauche enfoncée); — Galleani, contusion grave au bas-ventre.

La Catastrophe du Pont de la Brague

A DEUX KILOMÈTRES D'ANTIBES

Le 24 janvier, à 6 heures 50 du soir

Nous recevons de Nice les détails suivants :

> Nous nous sommes transportés hier sur le lieu du sinistre, où se trouvait déjà une foule de curieux et de curieuses, tenus à distance par des soldats de la ligne. Il est presque impossible, à moins de l'avoir vu, de se faire une idée de l'affreux spectacle que nous avons eu sous les yeux. La locomotive est encore couverte par les eaux de la Brague, qui ont cependant dû baisser d'environ 2 mètres à 2 mètres 50 centim., si l'on en juge par les herbes et les débris encore enchevêtrés dans les branchages des arbustes qui la bordent.
>
> Entre les piles du pont mêlés à ce qui reste du tablier et aux pierres de la maçonnerie détruite, se trouvent entassés, broyés, écrasés, le tender et les wagons de marchandises et de voyageurs. Les portières, arrachées laissent voir l'intérieur dévasté, dont les étoffes flottent en loques hideuses et maculées. Un des wagons de marchandises est absolument renversé, les roues en l'air.
>
> On voit encore sous les eaux, pris entre la locomotive et le tender, et la poitrine traversée par un barre de fer, le cadavre du malheureux mécanicien. Le chauffeur a pu être retiré, mais dans un état de mutilation impossible à décrire; la tête et les bras avaient disparu. Le chef du train, qui se trouvait dans le premier wagon de bagages, a sauvé sa vie en sautant sur la voie, cinq ou six mètres avant la chute du train. Il est revenu à Nice, sans blessures graves; le conducteur d'arrière en a été quitte pour quelques contusions, mais on prétend que sa raison a été ébranlée par le spectacle auquel il a assisté et le sentiment du danger qu'il a couru.
>
> Un courageux citoyen de Cagnes, M. Isnard, après avoir sauvé, au péril de sa vie, une jeune fille qui se noyait, s'est rejeté dans le torrent pour sauver une dame, accrochée à un wagon de 2e classe que les flots emportaient vers la mer; il n'a pu y réussir, et le cadavre de la pauvre femme, dont on a longtemps entendu les appels désespérés, n'a pu être encore retrouvé. Le wagon a été rejeté par les flots sur la plage, à environ 150 mètres de là, où nous l'avons vu tout fracassé, la toiture et le plancher arrachés.
>
> Les habitants d'Antibes se sont portés en masse, avec l'élan le plus admirable, au sauvetage du train en détresse; ils ont été vaillamment secondés par le bataillon du 27e caserné à Antibes. Officiers et soldats ont rivalisé de zèle, de courage et de dévouement avec la population civile.
>
> M. le comte de Brosse, secrétaire général de la préfecture, aussitôt averti, s'est transporté sur le lieu de la catastrophe, accompagné de M. le procureur de la République et de M. le docteur Challand, aide-major du 27e de ligne.
>
> Ces messieurs, transportés par le train de secours, ont rencontré sur le théâtre de l'événement MM. le sous-préfet, le substitut du procureur de la République et le lieutenant de gendarmerie de Grasse.
>
> Déjà des secours avaient été prodigués par le médecin-major du 27e et les docteurs Giraud, père et fils.
>
> Parmi les victimes se trouvent M. Désiré Lallemand, receveur des douanes au Golfe-Juan, qui était venu à Nice remercier son directeur pour un avancement qu'il venait d'obtenir, et M. Ossel, violoniste distingué, qui se rendait à Antibes. M. Ossel est gravement blessé à la tête. On désespère de le sauver. La similitude de noms a contribué à faire croire qu'il s'agissait de M. A. Laussel, pianiste.
>
> On avait aussi annoncé la mort de l'éminente cantatrice Mme Cinti-Damoreau. Tous deux se trouvaient, en effet, dans le train, et se rendaient à Cannes pour y donner un concert le lendemain. Ils ont été miraculeusement sauvés, ayant pris place au départ dans le wagon de première classe qui est demeuré suspendu au-dessus du gouffre. M. Selligmann, le violoncelliste, devait partir avec eux; mais une circonstance fortuite l'avait obligé de remettre son départ au lendemain.
>
> A neuf heures, un train de secours est parti de Nice; il a ramené quatre blessés, tous grièvement, qui ont été transportés à l'hopital militaire.

LES CORRESPONDANCES

LETTRES DE GENÈVE

27 janvier 1872.

Il vient de paraître ici une brochure sous le titre : *La Dernière Révolution*, par le citoyen Gambon, qui accompagne sa signature des titres suivants : « Ancien magistrat, an-
» cien représentant du peuple à la Consti-
» tuante et à la Législative en 1848 et 49,
» ex-représentant du peuple de Paris, mem-
» bre de la Commune et du Comité de salut
» public, déporté en 1849 par la république
» de Bonaparte, fusillé en 1871 par la répu-
» blique de M. Thiers, et condamné aux ga-
» lères et à la dégradation civique par le 16e
» conseil de guerre de Versailles. »

Le citoyen Gambon dédie sa brochure « à
» l'examen fraternel de l'Association interna-
» tionale des travailleurs, et de tous les hom-
» mes de bien qui veulent la paix dans le
» monde. » Il commence en ces termes son homélie aux *hommes de bien qui veulent la paix*, etc. :

> « L'heure de la vengeance, non, l'heure de la justice a sonné! La révolution, trahie par la bourgeoisie, vaincue par l'étranger, frappée par des fils égarés, insultée chaque jour par des écrivains à gages, systématiquement calomniée par le prêtre dans quarante mille tribunes, condamnée et exécutée froidement par les soldats de Versailles, exige de nous une revanche; il la faut éclatante, décisive. Si le peuple le veut, demain la liberté se lèvera radieuse, sans une tache au front, et triomphante sur tous les points du globe. C'est au travail à prouver sa souveraineté en gagnant la dernière bataille, en exécutant à son tour les exécuteurs : Rome, Versailles et Berlin. Il peut tuer d'un coup tout à la fois : — pape, — empereur, — monarchie, — féodalité allemande et bourgeoisie française; frapper tous les despotismes, tous les priviléges, toutes les aristocraties de naissance, — de la terre et du capital, — pour élever sur ces ruines la seule aristocratie légitime et durable : *celle du travail et de la probité*. »

Pour arriver à l'établissement définitif de la sociale, le citoyen Gambon propose la grève religieuse, politique et sociale, la grève générale des imposés, et il assure qu'il se ferait plutôt couper le poignet que de passer à la caisse et de payer « les oppresseurs du peuple. »

Le citoyen B. Malon a publié également un livre sous le titre : *La troisième défaite du prolétariat français*, qui est une longue apologie de la Commune de Paris, se terminant par cette phrase sinistre : « Nous avons don-
» né aux conservateurs la mesure de notre
» audace, et le résultat d'une prochaine lutte
» ne saurait être douteux pour eux. »

BIBLIOGRAPHIE

L'Obligation légale de l'enseignement vient de paraître à la librairie HACHETTE (un volume in-8, prix 1 fr.). — L'auteur, M. Eugène RENDU, traite sous toutes ses faces, avec la compétence qui lui appartient, une question qui est aujourd'hui posée devant l'opinion et devant l'Assemblée nationale.

— Le besoin de faire diversion à la politique par le retour aux études et aux lectures sérieuses, s'accentue de plus en plus. La Librairie académique Didier et Cie est toute préparée à seconder ce mouvement. A la suite de *Fleurange*, de Mme Craven, dont le succès est si éclatant, de la *Restauration de la France*, de M. A. de Margerie, livre professé à Nancy, en présence de l'ennemi et au milieu d'un auditoire tout sympathique à des convictions élevées et patriotiques, exprimées dans un langage éloquent et sincère, la Librairie académique publie un nouveau livre de M. Saint René Taillandier, la *Serbie*, un chapitre de l'histoire politique étrangère que nous connaissons trop peu; ensuite une série d'études, où le portrait moral s'allie à l'analyse littéraire pour en mieux assurer l'attrait et le profit, portant le nom estimé de M. Ad. Franck, de l'Institut, et le titre de *Moralistes et Philosophes*; un livre de M. H. Reynald, intitulé *Mirabeau et la Constituante*, qui fournit tant de rapprochements; puis l'ouvrage de Mlle Clarisse Bader, la *Femme Grecque*, où se trouvent des qualités peu communes d'érudition et d'analyse, et un talent d'exposition qui rendent ce livre digne de figurer avec la *Femme biblique*, au premier rang des ouvrages destinés aux cours et aux bibliothèques des dames. Pour une autre catégorie de lecteurs, deux ouvrages qui ont une apparence spéciale, portent deux noms éminents : les *Études d'archéologie celtique*, où l'auteur, notre éminent historien, M. Henri Martin, recherche avec ardeur, dans les ténèbres du passé, les origines de notre race; le volume *Médecine et Médecins*, du savant et laborieux M. Littré qu'il suffit de signaler aux lettres en général; en attendant les *Études sur l'histoire des Religions*, de Max Muller; le *Saint Jean Chrysostôme*, de M. Am. Thierry, etc.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le vice-amiral La Roncière le Noury et le général Hanrion assistaient hier à la messe qui a été dite à Saint-Denis en l'honneur des morts du siége.

⁂

Signalons une innovation qui ne manquera pas de faire son chemin dans le *high-life :* il est du suprême bon goût, pour les invitations à dîner dans le grand monde, d'ajouter à la formule ordinaire les noms des convives.

C'est ainsi que les lettres d'invitations au dîner, offert ces jours derniers, par le baron de Rothschild au duc d'Aumale et au prince de Joinville, on a fort remarqué le *post-scriptum :*

« *Vous aurez l'honneur de dîner avec les princes.* »

⁂

Un bon exemple à suivre : Le général d'Aurelles de Paladines vient d'abandonner son traitement de député en faveur de la souscription ouverte pour la délivrance des départements occupés.

⁂

On répare en ce moment les immenses écuries du baron Schickler, à Chantilly.

Les chevaux de course du baron viennent d'arriver.

⁂

Nous avons lu hier avec stupéfaction, sur un gigantesque ovale en marbre blanc, exposé à la vitrine d'un marbrier de la rue Martel, cette inscription, qui se passe de commentaire :

Hommage rendu à la Sainte Vierge, sous l'invocation de Notre-Dame-des-Victoires, par les habitants de Trouville-sur-Mer, préservés de l'invasion prussienne, arrêtée dans sa marche par l'armistice du 28 janvier 1871.

FLAVIEN HUGONIN,
évêque de Bayeux, Lisieux, etc.

Quel pathos!

Que cette bonne Notre-Dame-des-Victoires va se trouver confuse de cette lugubre et ironique invocation.

⁂

Connaissez-vous le journal *le Pantin*? Eh bien! il existe, se publie à Londres, et reçoit la prose des communards réfugiés. Nous y cueillons la phrase suivante : c'est une définition de Vermersch :

« Un canard qui a mangé du cadavre, et qui se prend depuis pour un oiseau de proie. »

Cette comparaison devient une vérité cruelle quand on se rappelle le *Père-Duchêne*, un sanglant canard s'il en fut.

⁂

Une enseigne que nous avons cueillie hier et qui ferait croire que l'or n'est pas près de revenir à Paris :

MONSIEUR ***, DENTISTE AURIFÈRE AVEC DES COUPURES. — NOUVEAU PROCÉDÉ.

DON SPAVENTO.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

LA TEMPÉRATURE. — Ce matin, 28 janvier, à 7 heures, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Queslin, 1, place de la Bourse, marquait 8 degrés »/10es au-dessus de zéro; à 11 heures, 9 degrés »/10es au-dessus zéro; à 1 heure, 9 degrés 5/10es au-dessus — Hauteur barométrique, 734 millimètres

BULLETIN DE LA MORTALITÉ

Du 20 au 26 janvier

Il nous faut constater aujourd'hui une sensible augmentation dans le nombre des décès de la semaine, augmentation occasionnée surtout par les affections chroniques et la pneumonie.

Le bulletin annonce 1 cas de choléra nostras et 3 cas de diarrhée cholériforme des enfants.

	Domicile.	Hôpitaux.	Totaux.
Variole	1	1	2
Rougeole	2	1	3
Scarlatine	1	»	1
Fièvre typhoïde	12	9	21
Erysipèle	4	2	6
Bronchite aiguë	31	2	33
Pneumonie	39	21	60
Dyssenterie	3	2	5
Diarrhée cholériforme des jeunes enfants	3	»	3
Choléra nostras	»	1	1
Angine couenneuse	9	»	9
Croup	12	6	18
Affections puerpérales	1	2	3
Autres affections aiguës	177	45	222
Affections chroniques	224	77	301
Affections chirurgicales	34	35	69
Causes accidentelles	15	4	19
Totaux	568	208	776

A Londres, il a été constaté 1,628 décès, dont 93 par la variole, 60 pour la rougeole, 34 par la scarlatine, 48 par la fièvre typhoïde et 115 par la coqueluche.

A Rome, 268 décès dont 9 par la fièvre typhoïde, 49 par la variole et 33 par la pneumonie.

CESSATIONS DE PAYEMENTS

Jugements du 26 janvier 1872.

BERTEAUX (Joseph-Théophile), commissionnaire en articles de photographie, demeurant à Paris, rue Vieille-du-Temple, 24.

CLARA (Fernando-Narcisse), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue Béranger, 7.

BOUFFLET (Jules), entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, rue de Clignancourt, 17.

BREUX (Nicolas), marchand de vin, demeurant à Paris, impasse du Bel-Air, 4.

TREVES (Isidore), ancien marchand de blanc, demeurant à Paris, rue de Chabrol, 31.

ANDRIEUX, camionneur, demeurant à Pantin, rue de Paris, 32.

SCHIÉVER, ancien limonadier, ayant demeuré Faubourg-Saint-Denis, 137, demeurant actuellement à Paris-Montrouge, rue Dareau, 56.

DELAPORTE aîné, négociant en verrerie, demeurant à Paris, rue des Moines, 26.

E. DAUPHIN, marchand de bois, demeurant rue Dupuis, 3, près la route d'Orléans, à Arcueil Seine).

POUR LES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT

CAISSE DE CAUTIONNEMENTS

Remboursables par annuités
Fondée en 1867

CONVERSION EN SOCIÉTÉ ANONYME

Statuts en l'étude de Me GAUTIER, notaire à Paris.

CAPITAL : 4 MILLIONS

Émission de **8,000** *actions de* **500** *fr.*

INTÉRÊTS FIXES :
Payables les 15 janvier et 15 juillet
5 1/2 0/0, dont **3** 0/0 servis par le TRÉSOR, sur les sommes prêtées.

Outre ces intérêts fixes, les souscripteurs jouiront des dividendes annuels, proportionnés au chiffre des opérations, comme au CRÉDIT FONCIER.

GARANTIES :
PRIVILÉGES AU TRÉSOR, ASSURANCES SUR LA VIE DES FONCTIONNAIRES

Conseil d'Administration
MM. LAPERINE D'HAUTPOUL, O ✳, ancien receveur des finances, admin.-directeur.
EIGENSCHENCK, ✳, sous-préfet honoraire.
Baron MILET, ✳, officier en retraite, inspecteur d'assurances.
VITON, receveur principal des douanes en retraite.
LOUIS, fondateur des journaux *des Postes, des Télégraphes* et de *la France administrative*.

Souscription du 25 au 31 janvier :
PARIS : Siége social, 5, place de la Bourse;
A la Société du *Comptoir de Paris et des départements*, fondée et dirigée par MM. Pior frères, banquiers, rue Grange-Batelière, 28.
DÉPARTEMENTS : Dans les Succursales de la BANQUE DE FRANCE, au Crédit de la Société du *Comptoir de Paris et des départements*, et chez les principaux banquiers.
On verse : En souscrivant, **50** fr. par action.
— A la répartition, **75** fr. —
Deuxième et *dernier* versement de **125** fr. au mois de juillet.

PLACEMENT DE FONDS DESTINÉS A L'ÉTAT

Tel est, en réalité, le placement offert par la *Caisse de Cautionnements*, créée en 1867, pour fournir aux fonctionnaires, comme le *Crédit foncier* aux propriétaires, des prêts remboursables par annuités.

On le sait : tout comptable du Gouvernement doit verser un cautionnement au Trésor. Quand il n'appartient pas au comptable, ce cautionnement est frappé d'un privilége, véritable garantie hypothécaire, et les intérêts mêmes ne peuvent être touchés sans l'autorisation du prêteur.

Le chiffre des sommes ainsi encaissées par l'Etat dépassant 300 millions, la *Caisse de Cautionnements* porte son capital-actions à 4 millions, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont adressées par les agents des Finances.

Versés directement au Trésor, garantis par les priviléges de second ordre, par les traitements et par des assurances sur la vie des fonctionnaires, les prêts de la *Caisse de Cautionnements* sont donc à l'abri de toute éventualité financière ou politique.

Les DENTS, 1 v. pr. 3 f. Opérations et pièces dentaires insensibles. Drs MARCUS et HERMAN ADLER, membres du corps médical, rue Meyerbeer, 4.

LA SEMAINE FINANCIÈRE
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Paris, dimanche, 28 janvier.

Le mouvement de hausse qui s'est fait sentir depuis le commencement de la semaine s'est consolidé chaque jour. Nous avons avancé par petites étapes, mais nous avons avancé comme il convient dans un temps d'incertitude et de surprises comme celui dans lequel nous vivons.

Nous augurons très favorablement de la reprise qu'il nous a été donné de signaler, et nous ne voyons pas de réaction possible d'ici à la liquidation.

L'entente paraît admirable entre le président de la République et l'Assemblée. On semble, de part et d'autre, éviter avec le plus grand soin les incidents qui pourraient troubler l'harmonie entre les deux pouvoirs. M. Thiers n'a plus fait entendre sa voix, et les députés paraissent avoir pris à tâche d'accueillir avec une entière déférence les projets du gouvernement.

La spéculation à la baisse, prévoyant la campagne qui menace ses positions, a bien essayé de jeter l'alarme en répandant tantôt la nouvelle de complications en Autriche, tantôt le bruit d'une révolution en Espagne; mais ces desseins pervers ont été rapidement percés à jour. On a su que l'Autriche était tranquille et que son équilibre politique, si chancelant, il faut bien le dire, n'était point sérieusement troublé. La révolution espagnole n'a pas provoqué un quart d'heure d'inquiétude. Il y a longtemps que nous nous attendons à toutes les folies et à tous les désordres de la part de ce malheureux pays; et rien ne pourrait plus nous surprendre.

Voilà donc notre compte réglé avec la politique. De ce côté, point de menaces de crises sérieuses.

La question financière se présente dans des conditions encore meilleures. La place, en effet, paraît entièrement dégagée. Le comptant a conservé toute la semaine une très bonne tenue, et s'est traité presque constamment au-dessus du terme. Le report s'est offert à des prix assez modérés, et la haute banque paraît s'être mise sérieusement de la partie.

Les valeurs étrangères, sur lesquelles elle s'était portée exclusivement depuis la fin de la dernière campagne sur l'emprunt, interrompue par les fausses manœuvres des financiers officiels, semblent avoir atteint, pour le moment du moins, leur maximum d'ascension. Le Dollar, l'Italien, l'Extérieure espagnole, les chemins Autrichiens, le Crédit foncier d'Autriche ont atteint, grâce surtout à la bienfaisante influence des syndicats internationaux, des hauteurs inespérées.

Aujourd'hui, la haute banque a presque entièrement réalisé les bénéfices de cette campagne; et, comme elle est active de son essence, comme elle n'aime pas à rester inactive, elle a jeté les yeux sur les valeurs françaises dépréciées plus que de raison, et elle se prépare à tirer profit de cette situation. Son entrée en scène est manifeste; on le voit à la rectitude et à l'intelligence avec lesquelles le marché est dirigé.

Nous aurons donc de la hausse, et notre crédit va enfin se relever des rudes atteintes que lui avaient portées l'inexpérience des financiers du pouvoir.

Dans un de nos précédents articles nous annoncions pour la fin du mois le cours de 57 fr. pour la Rente, et le cours de 92 fr. pour l'Emprunt non libéré : aujourd'hui nous voyons des prix meilleurs. Les haussiers feront donc bien de ne pas se hâter de réaliser; leur position est bonne et ils trouveront profit à la conserver.

Fonds d'États et de Villes. — Le 3 0/0 fermait samedi au comptant à 56 45 et à 56 32 1/2, à terme. Hier, il clôturait à 56 80, au comptant, et à 56 85 à terme. Le 5 0/0 était à 91 10 au comptant, et à 91 32 1/2 à terme. Il est aujourd'hui à 91 85 au comptant, et à 91 87 1/2 à terme. Le libéré a fait assez bonne contenance; mais ses mouvements sont contrariés par des arbitrages assez singuliers, qui consistent à acheter du non libéré pour vendre du libéré et destinés à hâter la libération de l'emprunt pour faire entrer de l'argent dans les caisses du Trésor toujours aux abois.

Le Morgan est resté à peu près stationnaire; il s'est traité entre 507 et 508.

Les obligations de la Ville de Paris sont restées toute la semaine sans affaires : celles de 1871 ont de la peine à conserver les cours de 252 50 à 255. A partir du 31 janvier courant, le coupon est détaché sur les obligations de 1869, ce qui les maintient entre 278 et 280. Nous rappelons qu'il faut présenter les titres provisoires, lesquels seront frappés d'une estampille indiquant le payement du coupon; les titres définitifs, qui étaient prêts au moment du règne de la Commune, ont disparu pendant l'insurrection, et il importe d'en fabriquer d'autres tout différents pour éviter la fraude. Les porteurs se plaignent, et non sans raison, qu'on ait tardé si longtemps; il semble que depuis le rétablissement de l'ordre, on aurait eu le loisir d'échanger les titres provisoires contre des titres définitifs, dont la fabrication n'exige pas plusieurs mois.

On vient de distribuer à l'Assemblée un projet de loi portant le règlement du budget extraordinaire de Paris pour l'année 1871. Il est fixé à 433 millions et demi en recettes et à 379 millions en dépenses, laissant un excédant de 54 millions. La Ville serait autorisée à appliquer aux dépenses tous les recouvrements restant à opérer sur l'emprunt de 1869 depuis le 24 mai 1871, et les crédits disponibles sur l'exercice 1871 seraient reportés de plein droit à l'exercice suivant.

L'Italien est en réaction sur les cours de la semaine dernière; mais il n'a pas perdu beaucoup de terrain. Hier il s'est encore traité au comptant à 67 40 et à 67 35 à terme.

D'après les dernières nouvelles d'Italie, M. Sella rencontre des obstacles qui mettent en question l'adoption de son plan financier dans son ensemble; le Parlement paraît surtout opposé à l'impôt sur les textiles, qui est l'équivalent des taxes que proposait chez nous M. Pouyer-Quertier. Mais il suffit que le ministre italien fasse adopter ses combinaisons essentielles et surtout l'augmentation des billets de banque; il aura ainsi le moyen d'agir sur les cours et de maintenir la hausse aussi longtemps qu'il lui conviendra.

Les renseignements qui nous sont transmis sur les résultats de l'échange des titres du 5 0/0 italien font connaître que la maison Rothschild n'a présenté que pour 92 millions de Rentes, tandis qu'on évalue généralement à 150 millions celles qui ont été souscrites en France. Nous estimons donc que les capitalistes italiens ont racheté pour 50 millions de Rentes à peu près, entre les cours de 60 à 65 fr. Comme il nous les avaient vendues à 75 fr., on peut avoir l'idée des bénéfices qu'ils ont réalisés au détriment de notre épargne.

Les fonds Turcs ont conservé une très bonne tenue, et nous croyons qu'il y aura une hausse prochaine sur ces valeurs. On parle d'une combinaison financière pour l'aliénation des Tabacs. Cette combinaison assurerait pour longtemps le service de la dette. Le 5 0/0 Turc est resté samedi très ferme à 52 f. Il y a toujours un mouvement suivi sur les obligations des divers emprunts. L'emprunt 1865 est particulièrement poussé par le marché anglais; les obligations de cet emprunt sont à 340. On trouve celles de 1860 à 323; celles de 1863, à 330 et 335. L'Emprunt 1869 s'est élevé à 315.

Les fonds Autrichiens sont mouvementés; les dernières dépêches de Vienne sont loin de leur être favorables, toutefois les cours se soutiennent; la Dette 5 0/0 convertie est à 64 7/8; quant aux obligations Domaniales elles valent 272 50.

Rien à dire des fonds Espagnols, cependant nous croyons que la dissolution des Cortès doit être favorable aux cours; c'est, en effet, un nouvel ajournement pour la question de l'impôt sur la dette extérieure, et probablement son enterrement. On cote l'Extérieure à 32 1/4 et 32 1/2; l'Intérieure n'a pas paru à la cote depuis quelques jours.

L'Américain est faible à 106 1/4; le Péruvien vaut 80; le Russe fait 97; l'obligation d'Egypte 1870 se tient à son cours d'émission, 397 50. Le Honduras vaut 187 50. Les Tunisiennes ont monté à 160, coupon détaché. L'Emprunt romain reste à 64 1/4.

Institutions de crédit. — La Banque de France se maintient toujours dans des cours élevés, justifiés d'ailleurs par les gros bénéfices qu'elle réalise. M. des Rotours rappelait l'autre jour les bénéfices illicites réalisés par le Crédit foncier dans l'escompte des bons de délégation de la Ville de Paris. Pendant qu'il était en verve il eût pu flétrir l'administration de la Banque de France à propos des gains scandaleux réalisés par notre premier établissement de crédit pendant que, du fait de ses agissements, le commerce et l'industrie de notre pays courent à leur ruine.

L'encaisse s'est accru, de 2,643,000 fr., et s'élève à 337 millions 269,000 francs.

Le portefeuille de Paris a diminué de 1 million 458,000 fr., et celui des succursales de 23 millions 128,000 fr. Le total de ces deux portefeuilles n'est plus que de 778 millions 870,000 francs.

Les bons du Trésor ont augmenté de 4 millions, et le compte d'avance à la Ville n'a pas varié.

Les comptes d'avances ont diminué de 8,411,000 fr. sur lingots et monnaies, de 405 mille francs sur effets publics français, de 928,000 fr. sur actions et obligations de chemins de fer, et de 69,000 fr. sur obligations du Crédit foncier.

La circulation des billets a baissé de 2 milliards 465 millions à 2 milliards 454 millions; diminution, 11 millions.

Le compte courant du Trésor s'est amoindri de 4,291,000 fr., et ne s'élève plus qu'à 91,925,000 fr.

Les comptes courants des particuliers ont varié de 300,993,000 fr. à 299,456,000 fr.; diminution, 1,537,000 fr.

Les bénéfices de la Banque ont progressé de 6,029,000 à 7,939,000 fr. soit 1,910,000 fr. d'augmentation pour la semaine.

Il faut s'attendre à voir toutes les semaines une augmentation sur le chapitre des bons du Trésor. Aux termes du traité du 5 juillet, l'Etat peut prendre 1,530 millions. La marge est donc encore de 230 millions. L'écart entre le chiffre actuel de la circulation de 2,454 millions et le maximum légal de 2,800 millions, est de 346 millions, c'est-à-dire supérieur seulement de 73 millions à la somme que le gouvernement est en droit d'exiger.

Le Crédit foncier est faible; ses actions sont tout à fait délaissées. On remet sur le tapis l'affaire des bons de délégation de la ville de Paris, et on conteste à nouveau la légitimité des bénéfices extra-statutaires réalisés par notre second établissement de crédit dans cette opération.

De plus, le dernier bilan de la Société témoigne de ces embarras : l'écart entre l'émission des obligations et le chiffre des prêts consentis est très considérable.

Les cours des autres Sociétés de crédit françaises se maintiennent, et nous pensons que l'avenir leur sera favorable. Le Comptoir d'escompte est à 712 50; le Crédit agricole à 490, et la Société des dépôts à 559. Mais il y a peu d'affaires sur ces valeurs; la Société générale seule fait l'objet de transactions suivies, de 603 75 à 607 50 au comptant, et de 605 à 607 50 à terme.

Il en est de même pour le Crédit mobilier, dont les actions anciennes restent à 192 50, tandis que les nouvelles conservent leur tendance à baisser. Celles qui sont entièrement libérées, offertes à 477 50 à terme, présentent toujours le même écart, difficile à expliquer, sur les actions libérées de moitié, que l'on cote entre 500 et 505. Nous désirons vivement que l'administration de cette Société sorte enfin de ses embarras et entreprenne quelque chose.

On n'a pas encore coté au parquet les actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas; mais elles sont très recherchées en Banque, et leur bonne tenue fait hausser les actions anciennes de la Banque des Pays-Bas, que l'on demande de 935 à 940. La nouvelle Société vient de contracter alliance avec la London-Banking-Association, fondée au capital de 800,000 liv. sterl. Ce capital sera fait inclusivement par les principaux banquiers et par les premiers établissements de crédit de l'Europe, entre autres par la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit-Anstadt et le Bankverein, de Vienne, le Disconto-Gesellschaft de Berlin et la Banque d'Italie. Comme on voit, c'est un vaste syndicat des puissances financières internationales. Le comité de Paris se compose de MM. le comte de Germiny, le baron de Haber, Joubert, Archdéacon et Schapper. Il y aura également à Londres un comité, composé de MM. le baron Stern, Jules Beer, Henri Bischoffsheim, Henri Oppenheim, John Stewart, etc.

Les Sociétés de crédit internationales se traitent toujours dans les hauts cours. La Banque ottomane, cependant, est plus faible que la semaine précédente, Le Crédit foncier d'Autriche conserve une bonne tenue.

Le Crédit Mobilier Espagnol est en reprise et cote 530 fr. Ce n'est pas encore son prix. La dépréciation qui, à différentes périodes a frappé cette valeur, a toujours causé notre étonnement. D'après les estimations les plus modérées, les valeurs du portefeuille représentent plus de 600 fr. par action; ce titre vaut donc au moins 600 fr., car le portefeuille de l'institution doit acquérir une importante plus-value avec l'amélioration du marché français.

TAUX DE L'ESCOMPTE

SUR LES PRINCIPALES PLACES DE L'EUROPE

Banque de France	Escompte	6 0/0
	Avances	7 0/0
Londres		3 0/0
Amsterdam		3 0/0
Berlin		4 0/0
Francfort		4 0/0
Saint-Pétersbourg		7 0/0
Vienne		6 1/2 0/0
Bruxelles		2 1/2 0/0

BONS DU TRÉSOR	1 mois	4 0/0
	2 mois	4 1/2 0/0
	3 mois à 5 mois	5 1/2 0/0
	6 mois à un an	6 0/0

Chemins de fer. — Les actions des chemins de fer français sont sans grands changements; le trafic se soutient bien, mais les achats du comptant sont rares. La rente Française, par son taux élevé de capitalisation, fait une rude concurrence aux titres de chemins de fer, actions et obligations.

Le Nord s'est abaissé de 975 à 965; le Lyon est à 860, l'accident d'Antibes a déterminé quelques ventes; le Midi a de la fermeté à 615; l'Orléans vaut 840; on trouve l'Est à 497 50 et l'Ouest à 495.

Les Chemins étrangers conservent une très grande fermeté : l'Autrichien est à 910. La nouvelle que nous avons donnée de la vente des domaines de la Compagnie était inexacte. Il faudra donc se procurer d'autres ressources pour la construction des nouvelles lignes concédées à la Compagnie.

On annonce que la Société étudie les moyens d'éviter les dangers de la concurrence des Chemins de fer hongrois, et que le conseil d'administration est en pourparlers pour obtenir l'exploitation des Chemins de fer roumains et de la ligne de Kikinda à Belgrade.

Puisque nous parlons des Chemins autrichiens, nous ajouterons que les actions nouvelles sont indistinctement libérées de 200 francs, depuis le 10 janvier.

Les trois versements complémentaires de 100 fr. auront lieu en juillet 1872, janvier et juillet 1873.

Jusqu'à complète libération, l'intérêt n'est payé que sur les sommes versées; mais les actions nouvelles participeront comme les anciennes au dividende à partir de l'exercice 1872 inclusivement.

Les actions nouvelles n'auront donc pas droit au dividende à payer en juillet prochain, qui est fourni par l'exercice 1871, et si le produit net de l'exercice 1872 est, par supposition, de 60 fr. pour les actions anciennes, il ne sera que de 47 fr. 50 pour les nouvelles, à cause de la différence d'intérêt.

Les chemins Lombards sont à 487 50. Nous croyons à une réaction sur cette valeur, qu'on a poussée depuis plusieurs mois au delà de toute raison. Les recettes sont bonnes, sans doute, mais les émissions d'obligations vont toujours leur train, et les charges augmentent dans la proportion du trafic. Quand on achète du Lombard à près de 490 fr., pense-t-on qu'on pourra distribuer 30 fr. de dividende? Cela est en dehors de toute prévision.

Avant de terminer le chapitre des chemins de fer étrangers, nous devons constater le progrès d'un certain nombre de lignes espagnoles et portugaises, Les actions et les obligations de ces entreprises se sont traitées toute cette semaine avec une hausse très importante. Sur les obligations portugaises, sur celles du Nord de l'Espagne et du Saragosse nous croyons à une amélioration des cours plus accentuée encore.

Recettes des Chemins de fer. — Nous publions les recettes de la première semaine de 1872.

Ces recettes sont bonnes par continuation, et les excédants que nous offrent nos chemins de fer français sont assez considérables.

Pour les réseaux du Lyon, de l'Orléans, du Nord et de l'Ouest les recettes sont comparées avec la période correspondante de 1870.

Le Lyon ancien nous donne le résultat le plus saillant. Son augmentation est de 747,000 fr., ce qui correspond à un excédant kilométrique de 18 0/0. Le nouveau réseau, par contre, perd 11,34 0/0 sur le produit kilométrique.

L'Orléans ancien a augmenté de 165,000 fr., ou 11.60 0/0; le nouveau réseau a progressé de 72,000 fr., soit 3.85 0/0.

Le Nord accuse une augmentation de 100,000 fr. pour son ancien réseau, et de 47,000 fr. pour ses nouvelles lignes.

L'Ouest ancien réseau a un progrès de 132,000 fr., ou 13.14 0/0; le nouveau réseau a un excédant brut de 134,000 fr., mais il perd 4.04 0/0 sur le produit kilométrique.

Le Midi obtient également un bel excédant pour cette semaine. Il s'élève, comparativement à la période correspondante de 1871, à 218,000 fr., soit 44.33 0/0. Les nouvelles lignes sont aussi en progrès; elles gagnent 56.000 fr., ou 24.67 0/0.

Les chemins étrangers se maintiennent dans de bonnes conditions.

Le Lombard trouve une augmentation, pour ses deux réseaux, de 208,000 fr. environ.

Le Nord de l'Espagne gagne 82,000 fr.. ou 39 13 0/0.

Les Romains ont une augmentation de 70,000 fr., ou 17 15 0/0.

Les Autrichiens seuls, parmi les chemins étrangers, nous arrivent en une diminution qui atteint le chiffre de 17,000 f., soit 1 24 0/0.

Valeurs diverses. — Les actions de la Compagnie parisienne du Gaz ont eu, cette semaine, un marché très animé. Ces titres se sont élevés à 690 fr., et à ce prix ils conservent une tendance à une nouvelle hausse.

Les expériences qu'on fait avec tant d'éclat sur nos boulevards pour l'éclairage du gaz oxyhydrique sont plus faites pour éblouir que pour convaincre. Sans doute, la lumière est belle, mais quel est son prix de revient? La fabrication et la circulation du nouveau gaz ne présentent-ils pas de dangers sérieux pour la sécurité publique? Ces questions ne sont pas résolues, et le gaz oxyhydrique, sur les titres duquel on fait un agiotage effréné, est destiné à rester longtemps encore dans le domaine de l'expérience.

Les actions Suez, les Délégations, les Obligations ont monté. On parlait, il y a quelque temps, de l'achat du canal par les grandes puissances; on avait un peu monté sur cette nouvelle; mais la réaction n'avait pas tardé à se produire. On parle maintenant de l'amélioration croissante des recettes, on avance le payement du coupon; l'effet est meilleur, et les cours conservent plus de fermeté.

Les Halles et Marchés de Naples ont eu toute la semaine un très bon courant d'affaires, malgré les manœuvres employées pour déprécier cette valeur. A partir du 1er février, on va payer un coupon de 6 fr., et le 31 janvier aura lieu le premier tirage des obligations à amortir.

L'Immobilière est faible, mais nous croyons qu'il se produira une reprise sur cette valeur.

Les actionnaires de la Société immobilière se sont réunis en assemblée générale le 20 janvier courant, sous la présidence de M. de Richemont.

Le rapport fait connaître la situation de la Société pendant les exercices 1870-1871.

Une partie de ces exercices a été marquée par la suspension à peu près générale de la perception des loyers à Paris et à Marseille, par le chômage des hôtels et établissements en régie, et par de graves dégâts résultant des bombardements et des incendies.

Il n'a été effectué, dans tout le cours de 1870, aucune vente de maisons à Paris, mais il a été opéré quelques réalisations de terrains. Jusqu'au moment où la guerre a éclaté, la location des appartements et des boutiques se soutenait à un bon niveau; les produits du Grand-Hôtel et de l'hôtel du Louvre étaient en progrès.

L'hôtel du Louvre a fourni, en 1870, 321,300 fr.

Le Grand-Hôtel a produit, en 1870, 435,250 fr.

Les pertes éprouvées sur les locations se sont élevées à 148,150 fr., pour le quartier du Grand-Opéra; à 36,312 fr., pour le quartier Malesherbes; à 32,713 fr., pour l'avenue Marignan; à 30,471 fr., pour le boulevard Voltaire.

Ces pertes se sont encore aggravées pendant la Commune; mais après le rétablissement de l'ordre, une amélioration sensible s'est fait sentir.

A Marseille, les locations qui avaient donné, en 1869, un rendement de 1,445,191 fr., n'ont produit, en 1870, que 1,286,000 fr.

On a dû mettre en vente, dans le dernier exercice, quatre immeubles d'une valeur de 6 millions, pour couvrir la Société contre les engagements inexécutés des divers entrepreneurs.

Bien que le conseil ait réalisé toutes les économies compatibles avec la situation, notamment sur le personnel des bureaux, les assurances, le service des eaux, etc., les pertes totales de 1870 se montaient à 6 millions 356,357 fr.

Le rapport déclare que, dans le bilan dressé au 31 décembre 1870, l'actif a été évalué au prix de revient, malgré les déclarations contraires du Crédit mobilier.

Un paragraphe de ce document est consacré au détail des pertes éprouvées pendant les deux siéges. De nombreux appartements, faisant partie des immeubles de la Compagnie, ont été mis en réquisition; les deux hôtels ont été envahis par les insurgés, qui y ont commis des dégâts. En même temps, la blanchisserie de Boulogne a vu la principale source de ses recettes se tarir. Pour comble, à toutes ces pertes, six maisons ont été brûlées pendant la guerre des rues.

Cette triste situation a contraint la Société à suspendre le service de sa dette, avec l'assentiment de ses créanciers. Le conseil exprime, toutefois, l'espoir de pouvoir reprendre prochainement les payements sur les obligations et autres créances.

Le rapport ne contient que quelques mots relativement aux arrangements à prendre avec le Crédit mobilier, mais il annonce qu'une entente entre les deux Sociétés peut être regardée comme probable.

On sait que la Société immobilière appelle, depuis longtemps, de ses vœux, la construction du chemin de fer de l'Estaque à Marseille, qui doit améliorer dans une importante mesure la valeur de ses propriétés. La Compagnie de Lyon, chargée de l'établissement de ce chemin, a malheureusement soumis à l'administration un tracé qui ne serait d'aucune utilité pour la Société immobilière. Le conseil fait savoir qu'il ne reculera devant aucun effort pour obtenir une solution meilleure.

Les circonstances difficiles que traverse l'entreprise ont déterminé les administrateurs à solliciter du gouvernement l'autorisation de remettre en vigueur les statuts de 1863, qui donnent une plus grande latitude pour la vente et l'échange des immeubles.

En conséquence, la proposition suivante a été soumise à l'assemblée qui l'a adoptée :

« La Société sera régie désormais, et comme » par le passé, par les statuts approuvés par » le décret du 13 juin 1863, avec cette seule » addition : que l'ancien article 26 sera, en » conformité du décret du 22 septembre 1867, » rédigé comme il suit :

« Le conseil a les pouvoirs les plus étendus » pour l'administration des affaires de la » Compagnie; il fait ou autorise par ses délibérations tous les actes rentrant dans l'objet de la Société et notamment l'acquisition, » la vente ou l'échange de tous les immeubles sociaux, tous baux et locations, toutes » construction, bâtisses ou autres travaux, » tous devis, marchés, traités, compromis ou » transactions. Il peut également faire l'apport d'immeubles dans une Société nouvelle. »

VARIATIONS DES VALEURS AU COMPTANT D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

Du 22 au 27 janvier			H.	B.
Rente 3 0/0	56 45 ./.	56 80 ./.	.. 35	.. ..
Rente 4 1/2 0/0	83 ..	83 25	.. 25	.. ..
Emprunt 1871	91 10	91 25	.. 15	.. ..
Emprunt Morgan	508 75	507 50	.. ..	1 25
Emprunt italien	67 40	67 40	.. ..	.. ..
Espagne extérre 3 0/0	32 ./	32 5/8	..5/8	.. ..
Banque	3600 ..	3630 ..	30 ..	.. ..
Foncier	915 ..	925 ..	10 ..	.. ..
Société générale	603 75	606 25	2 50	.. ..
Crédit industriel, est.	605 ..	... ..	.. ..	.. ..
Foncier d'Autriche	935 ..	940 ..	5 ..	.. ..
Crédit mobilier	490 ..	495 ..	5 ..	.. ..
Compt' d'escomp. est.	700 ..	710 ..	10 ..	.. ..
Comp. immobilière	72 50	76 25	3 75	.. ..
Transatlantiques	212 50	235 ..	22 50	.. ..
Canal de Suez	210 ..	230 ..	20 ..	.. ..
Messageries	540 ..	530 ..	.. ..	10 ..
Omnibus de Paris	620 ..	... ..	.. ..	.. ..
Banque des Pays-Bas	900 ..	935 ..	5 ..	.. ..
Caisse des Dépôts	542 50	550 ..	7 50	.. ..
Gaz parisien	665 ..	690 ..	25 ..	.. ..
Crédit mob. espagnol	492 50	528 75	36 25	.. ..
Orléans	842 50	842 50	.. ..	.. ..
Nord	972 50	970 ..	.. ..	2 50
Est	496 25	493 75	.. ..	2 50
Lyon-Méditerranée	855 ..	857 50	2 50	.. ..
Midi	615 ..	617 50	2 50	.. ..
Ouest	500 ..	492 50	.. ..	7 50
Vendée	... ..	... ..	.. ..	.. ..
Chemins autrichiens	912 50	910 ..	.. ..	2 50
Victor-Emmanuel	... ..	... ..	.. ..	.. ..
Sud-Autr.-Lombards	483 75	487 50	3 75	.. ..
Saragosse	131 25	143 ..	11 75	.. ..
Romains	125 ..	128 75	3 75	.. ..
Barcelone Pampelune	72 50	84 75	12 25	.. ..
Nord de l'Espagne	84 ..	105 ..	21 ..	.. ..
Portugais	58 75	75 ..	16 25	.. ..
Cable Transatlantiq.	620 ..	605 ..	.. ..	15 ..

Valeurs en banque. — Le marché des valeurs en banque, calme au début de la semaine, a présenté une grande animation et une assez grande fermeté à la fin.

Toutes les valeurs, sauf quelques-unes, sont en amélioration très prononcée.

Cours des valeurs en banque

6 0/0 Américain. J. 16 octobre 71	105 7/8
3 0/0 Intérieur Espagnol. J. juillet	27 13/16
3 0/0 Extérieur Espagnol 1867-69. J. juil.	32 1/4
5 0/0 Pontifical 60-64. J. octobre 71	65 »/»
5 0/0 — 1866. octobre 71.	64 3/16
7 0/0 Egyptien. J. 15 juillet 71	87 »/»
5 0/0 Autrichien converti. J. juillet	1 60 1/4
5 0/0 Turc. J. juillet 1871	52 25
Lots Turcs de 180 fr.	172 »
6 0/0 Péruvien, 87 50 payés	81 »/»
Obligations domaniales d'Italie	467 50
Lots Russes 1864. J. juillet	535 »
— 1866. J. septembre	555 »
Lots d'Autriche 1854. J. avril	535 »
— 1864. J. avril	335 »
Crédit Lose 1868	415 »
Ville Obligat. de Florence. J. octob. 71	220 50
— — de Naples. J. novembre	133 »
— — de Madrid. J. janvier	45 »
— — de Milan 1861	29 25
— — — 1866	8 25
— — de Venise	16 75
— — de Barletta	45 »
Mobilier italien, libéré à 400 fr.	855 »
Banque de Crédit italien	605 »
Chemins de fer russes. J. 15 juillet	485 »
— Méridionaux. J. juillet	422 50
— Victor-Emm. J. janv. 66.	76 »
— Ouest-Suisse. J. mai 60.	265 »
— Franco-Suisse. J. juin 61	225 »
— Séville-Xérès. J. janv. 65	21 50
Canal Cavour. J. janvier 60	95 »
Stolberg (ancienne). J. octobre 1870	125 »
Stolberg (privilégiée). J. octobre	310 »
Huelva (capital). J. octobre 71	172 50
— (jouissance). J. octobre 71	172 50
Mines de Béthune	275 »
Union métallurgique	70 »
Canalisation de l'Ebre	26 25
Richer. J. novembre 1871	300 »
Peulvé-Petitdidier. J. mars	210 »
Omnibus de Londres, t. ang.	67 »
Caisse Mirès, ex-3e rép	28 »
Obligat. Lille à Valenciennes J. août 71.	» »
— Tréport 3 0/0. J. juillet 71	» »
— Lisieux à Orbec, 3 0/0. J. juillet	... »
— Briouze à la Ferté-Macé. J. juil.	» »
— Chemins autrichiens. J. sept.	307 50
— — 1866. J. septemb.	301 »
— Lombards 71. J. octobre	257 »
— — J janvier 1872	253 »
— Guill.-Luxemb. 3 0/0. J. nov.	286 »
— Lérida à Reuss. J. octobre 65	23 »
— N.-O. Espagne. J. juin 63	39 75
— Méridionales. J. octob 71	209 75
— Victor-Emm. 63. J. octobre 71	198 »
— Livourne-Florence. J. janvier	207 »
— Savone à Turin. J. janvier 66	184 »
— Simplon, t. p. J. avril 70	56 »
— — titre vert	55 »
— Séville-Xérès (anciennes)	54 25
— — (nouvelles)	48 50
— — Cordoue. J. juillet	215 »
— Crédit foncier 5 0/0. J. novemb.	467 »
— Communales 5 0/0	463 »
— — court t. 1875. J. juill.	467 50
— — — t. 1876. J. juill.	466 »
Bons agricoles 5 0/0, 500 fr.	490 »
Canal Cavour. J. juillet 70	385 »

REVUE COMMERCIALE
ET INDUSTRIELLE

Céréales. — Dès le commencement de cette semaine un mouvement de baisse s'est manifesté sur certaines places de l'intérieur et sur nos ports.

De jour en jour le mouvement s'est accentué et la dépréciation s'en va maintenant frappant coup sur coup et paraissant vouloir se généraliser.

Notre marché n'a pu résister; il a subi l'influence de la province et a passé sous le joug.

Les détenteurs de blé, malgré leur grand désir de ne pas faire de concessions, ont dû céder en baisse; baisse qui s'élève à 50 c. sur les choix, de 50 à 75 c. sur les bonnes sortes et à 1 fr. sur les qualités inférieures.

On cote donc par sac de 120 kil. : blés blancs de choix, de 44 50 à 45 fr.; blés rouges de même sorte, de 44 à 44 fr. 50; premières sortes courantes, de 40 50 à 42 fr.; qualités ordinaires, de 38 à 40 fr.

Certains lots inférieurs peuvent même être cotés 37 fr.

En commerce, les prix sont de 32 50 à 38 fr. les 100 kil., suivant qualité.

A la halle au quintal les cours ont également fléchi.

On cote les blés de printemps de 30 à 31 fr. les 100 kil. et ceux d'automne de 32 à 34 fr. les 100 kil, le tout suivant mérite.

La situation de notre marché est, comme on le voit, bien triste.

La baisse qui vient de se produire est due non seulement au mouvement de la province, mais aussi à l'absence complète des acheteurs et de la spéculation, qui, malgré les bas prix, ne montrent encore aucune animation et semblent s'obstiner à rester dans ce calme et dans ce profond sommeil, où nous les voyons depuis si longtemps.

Puisse cette longue inaction rétablir leurs forces et les rendre aptes à relever le marché, qui en a bien besoin!

Les menus grains ont une tendance faible.

Les seigles peu demandés conservent la cote de la semaine précédente. Les prix sont donc de 23 à 23 50 les 115 kil. en gare ou sur bateau.

L'orge est stationnaire. On le cote de 16 à 16 50 par 100 kil. suivant qualité.

Les cours de l'escourgeon sont purement nominaux.

Le sarrasin a toutes les peines du monde à maintenir les prix de 15 à 16 fr. le quintal, suivant provenance et qualité.

L'avoine seule jouit d'une bonne demande et reste avec les cours fermes de 16 50 à 17 50 les 100 kil., selon poids, couleur et provenance.

Farines — Les farines de consommation ne font aucune affaire et continuent à fléchir. Le choix et la marque D sont maintenant à 80 fr.

Choix et marque D. 80 à »»
Bonnes marques 77 à 79
Sortes cour. et ordin. 74 à 76

Les farines de commerce, après avoir été favorisées d'une hausse de 1 fr., ont éprouvé un nouveau mouvement de recul. On cote :

Huit-Marques, le sac de 157 kil. net.

Courant du mois 78 »» à »» »»
Février 78 »» à »» »»
Mars et avril 79 25 à »» »»

Supérieures.

Courant du mois 76 »» à »» »»
Février 76 50 à »» »»
Mars et avril 77 »» à »» »»

Fécules. — L'augmentation de la taxe sur les sucres et les glucoses pèse sur la fécule, qui est très calme et dont les prix continuent à baisser avec un entrain désespérant.

Fécule 1re de Paris ou de l'Oise. 42 » à 43 »
— verte, disponible 24 » à 25 50
Les 100 kilos à Paris.

A Epinal on est plus calme, mais les prix se maintiennent à peu de chose près.

Fécule 1re Vosges, disponible 47 50 à » »
— — livrable 47 50 à » »

Issues. — Les issues montrent une certaine faiblesse; la demande se ralentit de plus en plus.

Toutefois, les prix n'ont subi aucun changement et restent les mêmes qu'il y a huit jours.

Sucres. — La situation de l'article est des plus anormales depuis le vote de la loi nouvelle qui frappe les sucres d'une surtaxe de deux dixièmes des anciens droits. Nos cours qui, avant ce vote, étaient excessivement fermes à

80.50 le no 3 disponible Entrepôt Paris
70.»» les 88° — — —

sont actuellement faibles à

78.»» le no 3 Paris
68 50 les 88° —

tandis qu'en fabrique on pratique les mêmes prix ou à fort peu de chose près.

La raffinerie, qui se trouve maintenant approvisionnée pour un certain temps, pèse sur les cours par son inertie, et, de son côté, l'exportation est faible aux prix existants. Si la baisse se produit d'une façon plus accentuée, nous pourrions bien voir les Anglais et les Hollandais venir sur nos marchés du Nord, et enlever ce qui peut rester en fabrique de bons sucres blancs et roux. En résumé, l'avenir est des plus incertains pour le sucre.

Sirops. — Le sirop 1er blanc de cristal a fléchi; les deux autres sortes restent stationnaires.

Sirop 1er blanc de cristal 72 » à 75 »
Sirops massés, 40 degrés 60 » à » »
— liquide, 33 degrés 50 » à 52 »
Les 100 kil., à Paris.

Spiritueux. — Les partisans de la hausse sont en pleine déroute. Il leur est impossible de regagner le terrain perdu; ils sont sans cesse repoussés vigoureusement par les baissiers que rien n'arrête.

Le disponible et le courant du mois sont tombés à 55 25; le prochain est à 56; mars et avril sont cotés 57 75; les 4 chauds, 60 75. Nous croyons que la spéculation à la baisse ne peut aller plus loin.

Garances. — La tenue des garances est moins bonne. Le marché, dit la correspondance que nous recevons d'Avignon, a subi pendant cette semaine une certaine dépréciation.

Les racines du pays, un peu négligées, à cause du temps pluvieux persistant, se sont obtenues : rosés, 36 à 37 fr.; paluds, 51 à 52 fr., par petits lots.

Les Naples ont également éprouvé sur notre place de la défaveur. Les détenteurs, un peu ébranlés, ont cédé quelque chose, de 102 à 103 fr., et aujourd'hui il y aurait preneurs à ce dernier prix, mais sans affaires faites.

Cette baisse ne paraît pas être bien sérieuse. Les nouvelles que l'on reçoit de Naples indiquent plutôt de la fermeté que de la faiblesse. On cite des affaires faites avec la Hollande sur le pied de 109 fr., conditions d'Avignon.

Les barriques sont presque entièrement négligées. Quelques lots, sans importance, se sont traités de 50 à 51 fr.

Légumes secs. — Les affaires restent nulles. Les prix, stationnaires depuis quelque temps, ont subi une baisse sensible.

Graines fourragères. — Les prix des graines fourragères ont acquis une très grande fermeté.

Cette grande fermeté ne tardera pas à se traduire en hausse formidable. Deux choses nous font prévoir cette hausse : la rareté de cette marchandise et les grands besoins qui se font sentir à cette époque.

Les luzernes entrent déjà en campagne.

Les belles qualités se payent avec une hausse de 5 à 10 fr. par balle sur les cours de la semaine dernière.

Point de changement notable sur les autres graines.

Vins. — Bercy reste dans un calme complet. Il ne se traite par continuation aucune affaire importante.

Les prix des vins vieux se maintiennent.

Les petits vins nouveaux du Centre sont délaissés, en raison de leur manque de couleur et de vinosité. Seul, le Midi paraît privilégié, notamment les vins de Narbonne et du Roussillon.

On paye les Roussillon 1er choix, 18 degrés, de 50 à 55 fr. l'hect.; les Narbonne, de 40 à 45 fr. l'hect.; les Montagne, de 32 à 35 fr. l'hect.; les Tavel 18 degrés, de 42 à 45 fr. l'hect., le tout en entrepôt.

Huiles. — Les huiles de colza ont eu cette semaine des alternatives de hausse et de baisse; la hausse n'a pu dominer, et, après avoir bien haussé, elles se sont mises à baisser sensiblement.

Suifs. — L'article, très offert, a fléchi de nouveau. Il est coté maintenant à 112.

C'est donc 1 franc de baisse depuis huit jours.

Bestiaux. — Le marché de la Villette continue à se maintenir dans de bonnes conditions.

Espèces de Bestiaux.	Amenés	1re qual.	2e qual.	3e qual.	PRIX extrêmes.
Bœufs	1.975	1 68	1 54	1 34	1 30 à 1 72
Vaches	708	1 54	1 42	1 22	1 18 à 1 56
Taureaux	42	1 40	1 30	1 20	1 18 à 1 42
Veaux	514	2 50	2 30	1 95	1 90 à 2 55
Moutons	14.064	1 85	1 62	1 45	1 40 à 1 90
Porcs gras.	3.070	1 65	1 60	1 55	1 50 à 1 70
— maigres.	52	1 85	» »	» »	1 80 à 1 90

Peaux de moutons rases, 0 75 à 1 fr. 50.
Peaux de moutons en laine, 5 à 11 fr.

Métaux. — Le marché se ressent encore de la question des matières premières qui, tout en étant éludée pour le moment, n'en continue pas moins à menacer le commerce.

Le marché est resté calme pendant toute cette semaine. Les affaires ont été peu actives; les prix sont restés fermes.

Le Havre, faible au début, s'est raffermi sensiblement.

Marseille est en hausse constante.

Charbons. — Les arrivages par chemins de fer redeviennent fantaisistes.

La batellerie, par contre, est très active; les prix du charbon ont haussé; le fret a baissé.

Soies — On nous écrit de Lyon;

« Les causes qui avaient, dans la semaine précédente, donné plus d'activité à la demande, étant momentanément écartées, les affaires sont revenues à un courant plus calme; partant, la tendance à une hausse nouvelle a complétement cessé.

» La faveur de un à deux francs que les détenteurs avaient obtenue sans difficulté, par suite du désarroi d'appréciations dans lequel se trouvait le marché a été en partie reperdue, la marchandise étant offerte au lieu d'être sollicitée. Seuls, les organsins de France se sont bien maintenus.

» En fabrique, quelques ventes de taffetas noir à prix aussi mauvais que ceux pratiqués il y a quelques mois. Il faut bien, coûte que coûte, alléger le stock. »

Et notre correspondant ajoute :

« Ce n'est pas, de plus, seulement à Lyon qu'un ralentissement de demandes peut être constaté; il a été remarqué aussi sur les autres places de production, à Crefeld et à Zurich notamment.

» La saison du printemps sur laquelle on fondait des espérances d'activité et de reprise pour certains articles ne paraît plus s'annoncer aujourd'hui sous des auspices aussi favorables. »

Pour toute la Semaine financière, industrielle et commerciale,

L. DU BOURGNEUF.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 27 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à deux heures quarante minutes.

M. de Barante lit le procès-verbal.

M. Buisson dépose une proposition demandant l'ouverture d'une souscription à l'effet de recueillir les versements volontaires destinés au paiement de l'indemnité due à l'Allemagne pour la libération du territoire et la nomination d'une commission de quinze membres.

L'urgence est votée.

M. Amédée Lefèvre-Pontalis demande que la proposition soit renvoyée aux bureaux. afin d'être jointe à une proposition analogue de M. Brunet. (Bruit.)

M. Lefévre-Pontalis n'insistant pas, la proposition de M. Buisson est admise, et une commission de quinze membres sera nommée.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier dépose une proposition dans laquelle plusieurs de ses collègues et lui demandent qu'une grande enquête soit faite sur la situation des classes ouvrières, et qu'à cet effet une commission de 60 membres soit nommée. La moitié des membres serait nommée par l'Assemblée, l'autre moitié par le ministre de l'intérieur.

L'honorable membre demande l'urgence pour sa proposition, qu'il appuie par des considérations dont voici la substance. S'il est du devoir de la société de se défendre contre les attaques qui sont dirigées contre elle, n'est-il pas juste aussi d'entendre les plaintes, les doléances, les aspirations des classes ouvrières. et de prendre les mesures qui pourraient les satisfaire dans la mesure de ce qui est équitable.

En Angleterre, la Chambre des lords s'est honorée en prenant en main les intérêts des classes ouvrières. (Très bien!) Il appartient aux classes dirigeantes (Réclamations à gauche) de diriger cette tutelle des classes ouvrières ; en le faisant, elles agiront selon leur droit et leur devoir, et. en même temps, guidées par la justice. (Vive approbation à droite.— Réclamations à gauche.)

L'urgence, mise aux voix, est votée.

Une voix à gauche : Nous demandons, dans les considérants, la suppression des mots : « Classes dirigeantes. »

M. Casimir Périer dépose deux projets de lois d'intérêt local

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet de loi concernant la marine marchande.

M. Beaucarne-Leroux et d'autres représentants demandent cette dérogation à l'article 1er: « Toutes les surtaxes édictées par le présent article ne seront pas applicables au guano. »

M. Baucarne-Leroux développe cet amendement dans l'intérêt de l'agriculture. Le guano est, dit M. Baucarne-Leroux, une matière première pour l'agriculture.

M. Ancel fait observer que le Pérou a relevé les prix du guano. Toutefois, la commission accepte que le guano arrive en France par pavillon étranger sans surtaxe.

M. Tolain : Voilà que nous tombons dans les exceptions, et nous sommes à peine au commencement de la loi. Aujourd'hui, l'on nous demande une exception pour le guano dans l'intérêt de l'agriculture ; demain, on nous parlera de l'entrée libre des blés ; les industries vous demanderont des exceptions pour les fers, pour les charbons. Les exceptions se multiplieront et l'on verra ainsi combien les difficultés de cette loi surgiront chaque jour.

M. Brillier appuie l'amendement de M. Baucarne-Leroux.

M. Ancel, rapporteur, répond à M. Tolain que les charbons arriveront, par suite des traités, en franchise par navires anglais.

M. de Chaudordy : Je ferai observer que la loi actuelle sera complétement inexécutable avec l'Angleterre par suite de nos traités avec cette puissance.

Une demande de scrutin avait été formulée sur l'amendement relatif au guano, mais elle a été retirée.

L'amendement, soumis à l'Assemblée, est adopté par assis et levé ; une quinzaine de membres seulement se lèvent contre cet article additionnel.

« Art. 2. — Les marchandises des pays hors d'Europe seront passibles, à leur importation des entrepôts d'Europe, d'une surtaxe de 3 francs par 100 kilogr.

» Cette disposition n'est pas applicable aux marchandises que les lois actuellement en vigueur assujétissent à des surtaxes plus élevées. »

M. le président réclame le silence et fait observer que le bruit qui règne dans l'Assemblée l'obligera de suspendre la séance, car ce bruit lui impose une charge qui ne saurait convenir au président de l'Assemblée.

L'article 2, soumis au vote, est adopté.

MM. Rouvier et Fraissinet proposent d'intercaler entre l'article 2 et l'article 3 la disposition suivante :

« Les dispositions des articles 1 et 2 ne sont pas applicables aux céréales. »

M. Rouvier apprécie cet amendement dans le double intérêt de la vie à bon marché pour la majorité de la population et de la faveur à accorder à nos ports de la Méditerranée contre le commerce de Gênes et de Lisbonne.

Les grandes puissances comme la Russie, l'Italie et l'Autriche n'auront pas de surtaxes par suite des traités. Qu'atteindra-t-on ? Le pavillon de la Grèce. Or, on le sait, les patrons grecs changent facilement de pavillon : ils se couvriront du pavillon russe, autrichien ou italien, et nous aurons augmenté la force de marines rivales pour atteindre une petite puissance dont nous n'avons à craindre aucune concurrence.

M. de Tillancourt fait remarquer, en réponse à M. Rouvier, que la production suffit à la consommation française. La proposition de M. Rouvier produirait une baisse de prix qui ne serait plus rémunératrice pour l'agriculture. (Approbation.)

M. Rouvier ne propose rien moins que le rétablissement de l'échelle mobile qui a eu en effet de bons résultats. Je ne me suis pas placé, dit-il, au point de vue de l'agriculture, mais à celui du pain à bon marché. (Vives protestations de M. de Tillancourt.)

Plusieurs voix à gauche : Qu'en pense le gouvernement?

M. Victor Lefranc, ministre du commerce : Puisque le gouvernement est l'auteur de la loi, il repousse naturellement les modifications qu'on veut lui appliquer. La situation n'est pas la même pour les céréales que pour le guano.

Il n'est point dans les intentions du gouvernement de nuire à ceux qui vivent presque exclusivement de pain. (Bruits divers.) Le guano est un engrais qui fait pousser une grande quantité de froment sur un espace restreint (Rumeurs à gauche.) et c'est dans l'intérêt de l'agriculture qu'il a été exempté. (Vives interruptions à gauche.)

Je ne comprends pas ces interruptions, et je me demande quelle raison vous pourriez avoir d'empêcher le gouvernement de s'expliquer.

Au milieu du bruit, M. le ministre continue son argumentation en faveur du projet du gouvernement; et au moment où il dit que le gouvernement a voulu faire une législation générale, M. l'amiral Saisset l'interrompt vivement.

Nous entendons l'amiral parler de ce qu'on ferait le jour où il y aurait disette ; ce jour-là, il n'y aura plus de droit de tonnage ni de surtaxe de pavillon, mais il y aurait porte ouverte. (Nouvelle interruption sur les bancs de la gauche.)

Comment pouvez-vous supposer que dans ce gouvernement républicain on ne fasse point pour l'alimentation du peuple ce qu'on a fait sous tous les gouvernements? (Mouvements divers.)

M. le ministre espère que la confiance, limitée par une active surveillance que l'Assemblée donne au gouvernement, suffira pour protéger les intérêts de la population plus qu'une augmentation étendue. M. le ministre condamne d'ailleurs l'échelle mobile et fait remarquer qu'en fait de céréales les surtaxes qui frapperont le pavillon grec auront leur importance.

Nous traitons avec l'Autriche, et l'extension aux autres puissances de la nation la plus favorisée tombera alors. Et à ce propos le ministre fait observer ce qu'il y a de périlleux dans le procédé qui consiste à accorder par extension et sans compensation le privilége de la nation la plus favorisée à une puissance qui traite après une autre puissance à laquelle on n'a accordé une faveur qu'au moyen d'une compensation.

M. Ganivet : M. le ministre du commerce avait raison de condamner l'échelle mobile; car depuis son abolition il n'est venu à l'idée de personne de la rétablir.

Le prix des céréales est toujours trop élevé quand il n'est pas en rapport avec les ressources de ceux qui en ont besoin.

Eh bien ! le système de M. le ministre du commerce ne tendrait à rien moins qu'à rétablir l'échelle mobile. (Vives protestations au centre et à droite.) L'orateur termine son argumentation en disant que le gouvernement doit assurer l'alimentation du pays et que le projet y est contraire. (Applaudissements à gauche.)

M. Bethmont : Si l'amendement n'est pas adopté, le projet sera la ruine de la prospérité de la marine. (Rumeurs à gauche.) Le système du gouvernement tendait à amener, pour l'alimentation publique, des oscillations des plus regrettables ; si l'amendement n'est pas adopté, par voie indirecte, vous rétablissez l'échelle mobile (Nouvelles rumeurs), et l'échelle mobile c'est la variabilité des prix ; vous détruisez l'équilibre des prix. vous détruisez notre marché de grains de Marseille au profit de Gênes. (Bruit à droite.) Vous exposez l'industrie à des variations dangereuses, à des écarts de 8, 10 et 12 fr., et le gouvernement attend toujours le dernier moment, vous le savez, pour déclarer qu'il y a un manque de blé.

Si vous n'adoptez pas l'amendement, savez-vous ce que vous faites? vous chargez le gouvernement de la responsabilité de l'alimentation publique (Exclamations); c'est le rétablissement du système qui a été la base de l'échelle mobile. (Nouvelles réclamations.) La preuve, c'est que tous ceux qui veulent la protection de l'agriculture étaient contre l'amendement.

La théorie de l'échelle mobile, c'est la protection de l'agriculture en même temps que la protection de la nation contre l'insuffisance des récoltes. Eh bien! au lieu de la protection par un droit d'entrée sur les blés, pourquoi ne pas demander la protection au moyen de transports. Vous rendez le gouvernement responsable des crises. (Réclamations bruyantes.)

Vous transporterez le commerce des blés à Gênes, et vous porterez la plus grave atteinte à notre grande métropole de commerce ; vous ruinerez Marseille. (Bruyantes exclamations.) Je vous demande avec instance, messieurs, d'adopter l'amendement. (Applaudissements à gauche.)

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances : On a voulu faire une question d'alimentation publique de cette question. (Bruit à gauche.) Si vous savez mieux ce que j'ai à dire que moi, je me tairai. (Très bien! très bien!) Il y a la question de la marine marchande et la question de l'alimentation publique. Le gouvernement se préoccupe beaucoup de cette question. Mais à quoi sommes-nous arrivés avec les doctrines que l'on prêche sous prétexte de la vie à bon marché? A une cherté plus grande dans l'alimentation publique, et les promesses pompeuses n'ont pas été réalisées.

M. le ministre fait observer que l'on ne saurait remettre à la marine française, pas plus qu'à la marine étrangère, les sorts variables de l'alimentation publique. La France se suffit à elle-même ordinairement, mais les années se suivent et ne se ressemblent pas. Comment veut-on que nous remettions, surtout à la marine étrangère, l'alimentation française ? et quels sont ceux qui préconisent ce système?

Ils nous promettaient la paix perpétuelle; ils nous assuraient que la guerre ne pourrait jamais exister; nous devions nous trouver devant l'amitié et la fraternité universelles. Et il n'y a pas d'hommes qui aient fait plus souvent la guerre. Ce sont eux qui sont allés attaquer les autres peuples jusque dans l'autre monde. Ce sont eux qui nous ont réduits à l'état où nous sommes.

Dans cette situation, pouvons-nous livrer aux hasards de la mer l'alimentation publique? Il n'y a qu'une puissance qui puisse le faire; il faut pour cela qu'elle ait la flotte la plus puissante du monde. Ce peuple, c'est l'Angleterre. L'Angleterre demande les deux cinquièmes des céréales dont elle a besoin à d'autres territoires qu'au sien propre. Croyez-vous que la France soit dans la situation spéciale de l'Angleterre?

M. le ministre fait remarquer que la surtaxe de 75 c. par 100 kil. mettra à peine deux tiers de centime de surélévation sur une livre de céréales On voit par là si l'alimentation publique est fortement intéressée dans cette surtaxe.

Si vous consultiez les calculs de l'exportation et de l'importation des blés, vous verriez que la France a importé des blés pour une valeur double de ce qu'elle avait exporté, bien que les quantités en fussent les mêmes. Nous pouvons tirer de ce fait la conséquence que la production de la France suffit à sa consommation.

Il faut bien y prendre garde, les transports de céréales sur lesquels nous vous demandons un droit de 75 c. par 100 kil., n'augmenteront nullement le prix du pain ; c'est une protection donnée à notre pavillon.

M. le ministre, parlant des conditions de la navigation, dit qu'il est plus facile de faire venir un hectolitre de Chicago au Havre que de Marseille à Paris.

Le pain ne sera pas atteint par ce droit, mais savez-vous quel résultat vous aurez obtenu? C'est que vous verrez moins souvent qu'autrefois les années où le prix du blé est très bas, exporter des blés que vous vendez 14, 15 et 16 fr., et qui vous reviennent au prix de 32, 34 et même 36 fr. (Approbation à droite. — Vives rumeurs à gauche.)

Je conclus de toutes ces choses que lorsque nous vous demandons un droit de 75 c. sur les céréales, nous ne voulons pas rétablir l'échelle mobile; non, nous ne voulons point y revenir. Nous n'avons en vue que la protection de notre marine. (Dénégations à gauche.) Vous voudriez donc alors, depuis six mois que nous surchargeons tous les produits manufacturés ou non, que nous ne touchions pas aux produits importés de l'étranger? Ce n'est pas possible. Il faut que la France ne dépende de personne pour sa consommation. (Très bien!)

Notre loi ne portera pas atteinte aux prix. Nous disons que l'alimentation se maintiendra dans des prix moyens et à l'abri des variations si considérables parfois. Mais, sachez-le bien, messieurs, vouloir détruire notre marine et notre agriculture, c'est vouloir détruire notre indépendance. (Rumeurs à gauche.) Nous vous demandons de maintenir à la marine et à l'agriculture la grandeur et la prospérité que demande le pays. (Vifs applaudissements.)

Aux voix! La clôture!

M. Clapier : On a beaucoup exagéré de part et d'autre. (Rires.) Je désire vous dire ce qu'on pense à Marseille. (Ah! ah! — Hilarité générale.) Il ne m'est pas possible de ne pas répondre aux assertions étranges de M. le ministre des affaires étrangères. (Nouveaux rires.)

Je demande si l'on nous donnera mieux notre liberté commerciale en triplant les droits? (Très bien! à gauche) Il est impossible de soutenir une pareille thèse, lors même que l'on s'asseoirait chaque jour à une table opulente?

Comment l'alimentation publique ne serait elle pas intéressée dans les surtaxes? Est-ce que les surtaxes de droit ne sont pas toujours une raison de cherté?

M. Clapier déclare ensuite qu'une surtaxe de pavillon est plus forte qu'une surtaxe de douanes. Le droit de surtaxe de pavillon est même, à son avis, plus fort que la surtaxe directe de douane. L'orateur rappelle de nouveau que Gênes bénéficiera contre Marseille de la surtaxe de pavillon. Gênes s'enrichira à nos dépens.

D'un autre côté, les entrepôts de Marseille sont très utiles et même une nécessité indispensable dans le cas de crise. On n'obtient pas immédiatement les blés étrangers ; et, en attendant les blés de Crimée et d'ailleurs, les entrepôts de Marseille pourraient pourvoir aux besoins les plus pressants.

M. Clapier avoue, il est vrai, que l'on a dit des exagérations à l'égard de l'échelle mobile et de Marseille; Marseille ne sera pas ruinée, mais elle perdra beaucoup. Le droit de surtaxe qui frappera le tiers-pavillon touchera surtout le pavillon grec. Que deviendront les Grecs? (On rit.)

Ils s'abriteront derrière le pavillon russe, et vous livrerez au pavillon russe la plus grande influence sur la Méditerranée, et cette influence est déjà assez large sans que nous l'agrandissions encore.

M. Benoist-d'Azy combat l'amendement et fait remarquer que le commerce des céréales importées par Marseille sera peu touché par la surtaxe, mais bien plus par la grande rapidité des transports de chemins de fer arrivant par la Hongrie.

M. Rouvier monte à la tribune.

A droite : Aux voix! aux voix!

M. Rouvier soutient de nouveau, au milieu du bruit, son amendement.

La clôture est réclamée par un grand nombre de voix.

M. le président ; L'auteur de l'amendement demande à parler seulement pendant quelques minutes; mais puisque la clôture est réclamée, je dois consulter l'Assemblée.

La clôture est prononcée sur l'amendement de M. Rouvier. Une demande de scrutin a été formulée. Elle est maintenue par ses auteurs, et il est procédé à cette opération, dont le résultat est celui-ci :

Nombre des votants	642
Majorité absolue	322
Pour l'adoption de l'amendement ou article additionnel Rouvier et Fraissinet	289
Contre	353

L'amendement n'est pas adopté.

M. Ducarre propose un autre article additionnel ainsi conçu :

« Les articles 1 et 2 ne sont pas applicables aux objets ci-dessous dénommés, venant de toute provenance : les minerais, les charbons de bois, les bois, les engrais de toute nature, les graines oléagineuses. »

M. Ducarre soutient son amendement, qui a pour but d'excepter les matières encombrantes de minime valeur surtout Il ne faudrait pas, comme cela est arrivé, que des matières de cette espèce soient frappées d'un droit de 15 0/0.

M. Ducarre demande le renvoi de son amendement à la commission du budget.

M. le président : La commission tient-elle l'amendement pour examiné?

Plusieurs membres de la commission : Nous n'avons pas examiné.

M. le président : Alors je soumets l'amendement à la prise en considération de l'Assemblée.

L'amendement n'est pas pris en considération.

L'article additionnel sur les guanos prendra le titre d'article 3.

On passe à l'ancien article 3, qui devient l'article 4.

« Art. 3. — Les dispositions des articles 1 et 2 sont applicables aux relations de l'Algérie avec la France et avec l'étranger. »

M. Lucet croit que la rédaction de cet article est fautive. Depuis 1851, l'Algérie est assimilée à la France pour le régime douanier.

L'honorable représentant de Constantine prouve que la pensée de la commission a été plutôt celle-ci : Les dispositions des articles 1 et 2 *ne* sont *pas* applicables aux relations de l'Algérie avec la France et avec l'étranger. Il demande que la situation faite antérieurement à l'Algérie en fait de régime douanier soit maintenue en faveur de ce pays particulier.

Le *statu quo* doit être gardé, et il doit être dit : L'Algérie restera soumise à la législation actuelle. Il a été décidé que les colonies seraient régies par une législation spéciale, et qu'elles seraient exemptes des droits de surtaxe et de tounage.

M. Lucet désire que la même situation soit faite à l'Algérie et que tout au moins la question soit réservée, puisque les conseils de l'Algérie n'ont pas été consultés.

M. Ancel, rapporteur : M. Lucet a d'abord été un peu sévère à l'égard de la commission. Il n'y a eu aucune surprise Nous entendons faire à l'Algérie la même situation qu'à tout autre port français. L'Algérie, c'est la France au delà de la Méditerranée. Nous rédigerions donc ainsi l'article 3 devenu l'article 4 :

« Les dispositions des articles 1 et 2 sont applicables aux relations de l'Algérie avec l'étranger. »

Nous supprimons ces mots : « avec la France. »

Il s'agit d'atteindre en Algérie comme en France le tiers-pavillon.

M. Warnier voudrait que l'article fût renvoyé à la commission ; autrement ce serait, d'une manière indirecte, renverser toute la loi spéciale de 1866 sur l'Algérie.

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances : Le rapport n'a pas inscrit l'article sans réflexion. On a voulu l'assimilation complète de l'Algérie avec la France. On a bien fait de demander le moins possible d'impôts à l'Algérie pour favoriser notre colonie ; mais nous ne saurions méconnaître les droits de la métropole et les colons ne doivent pas avoir à se plaindre s'ils sont assimilés aux départements français. Je demande donc que l'article ne soit pas renvoyé à la commission.

Plusieurs membres réclament le renvoi à la commission.

Une voix : La commission ne demande pas le renvoi.

M. Casimir Périer, ministre de l'intérieur, du département duquel ressort aujourd'hui l'Algérie, demande l'adoption de l'article, dont l'économie n'est pas contraire aux intérêts de l'Algérie. (Très bien!)

M. le président : Le renvoi de l'article à la commission étant demandé, je le mets aux voix.

Le renvoi n'est pas ordonné.

L'article, modifié par M. le rapporteur, est mis aux voix et adopté.

M. Delsol dépose un rapport relatif à l'abrogation de la loi du 17 septembre 1870 sur les loyers. Il dépose, en outre, un autre rapport relatif à la dénonciation des traités de commerce.

Ce dernier rapport sera imprimé et distribué.

Quelques voix : L'urgence!

M. le président : L'urgence sera déclarée quand le rapport sera déposé, imprimé et distribué.

Plusieurs voix : A lundi! à lundi!

M. le président : On demande la mise à l'ordre du jour pour lundi. (Oui! oui!) Il sera mis en tête de l'ordre du jour de lundi, puis viendra la suite de la discussion sur la marine marchande.

La séance est levée à cinq heures quarante minutes.

Le cogérant : LOUIS GAL.

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE, DIDIER et Cie, quai des Augustins, 35 à Paris

LA FEMME GRECQUE
Dans les temps légendaires et dans les temps historiques
Par Mlle CLARISSE BADER
volumes in-8°........ 12 fr.
DU MÊME AUTEUR :
La Femme dans l'Inde antique, ouvrage couronné par l'Académie française, 1 volume in-8°........ 7 fr.
La Femme biblique, sa vie morale et sociale, etc. 1 volume in-8°........ 7 fr.

LA SERBIE
KARA-GEORGE ET MILOSCH
Par SAINT-RENÉ TAILLANDIER
1 volume in 8°........ 7 fr. 50
DU MÊME AUTEUR :
BOHÊME ET HONGRIE
1 volume in-8°........ 7 fr. 50

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE CELTIQUE
Notes de Voyages dans les pays celtiques et scandinaves
Par HENRI MARTIN, de l'Institut
1 volume in-8°........ 7 fr. 50

REVUE ARCHÉOLOGIQUE
Recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude de l'antiquité et du moyen âge, par les principaux archéologues français et étrangers, paraissant chaque mois et formant par année 2 volumes grand in-8°, ornés de planches, Prix : 25 fr. pour Paris ; 27 fr. pour les départements.

MORALISTES ET PHILOSOPHES
Par A. FRANCK, de l'Institut
1 volume in-octavo........ 7 fr. 50
DU MÊME AUTEUR
PHILOSOPHIE ET RELIGION
1 volume in-octavo........ 7 fr. 50

JOURNAL DES SAVANTS Sous la direction et avec la collaboration de MM. Lebrun, Naudet, Giraud, Claude Bernard, Chevreul, Patin, Mignet, Vitet, Barthélemy Saint-Hilaire, Littré, Franck, Beulé, J. Bertrand, Alfred Maury, Saint-Marc Girardin, de Quatrefages, etc., membres de l'Institut, paraissant chaque mois par cahiers, formant par an un volume in 4°. Prix, 36 fr. pour Paris; 40 fr. pour les départements.

MIRABEAU ET LA CONSTITUANTE
Par H. REYNALD
Professeur à la faculté d'Aix — 1 vol. in-8°, 7 f. 50
Le général Vandamme et sa Correspondance
Par A DU CASSE, capitaine d'état-major
2 volumes in-8° : 14 fr.

MÉDECINE ET MÉDECINS
Par E. LITTRÉ, de l'Institut
1 volume in-octavo........ 7 fr. 50
DU MÊME AUTEUR
HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE
2 volumes in-8° : 14 fr.
ÉTUDES SUR LES BARBARES ET LE MOYEN AGE
2e édition. 1 volume in-12 : 3 fr. 50

VENTES IMMOBILIÈRES A L'ENCHÈRE

ADJUDICATION sur une ench., en la ch. des not. de Paris, le 6 fév. 1872, d'une MAISON à Paris, 22, rue de Lourmel (Grenelle).
Conten., 731m87 env.—Mise à prix : 30,000 fr.
S'ad. aux not. Mes Schelcher, 18, r. Le Peletier, et Desforges, 1, r. d'Hauteville, dép. de l'enchère. »

ETUDE de Me FOUSSIER, avoué à Paris, rue de Rougemont, 4.
VENTE au palais de justice à Paris, le 10 février 1872, à deux heures, d'un
TERRAIN quai de Gesvres, 2, et pl. de l'Hôtel-de-Ville, à PARIS
Superficie, 336 mètres 80 cent. environ.
Mise à prix........ 160.000 fr.
S'adresser à Me Foussier, Me Dechambre, Me Guyot-Sionnet, avoués.

ADJUDICATION en l'étude de Me LENTAIGNE, notaire à Paris, rue Louis-le-Grand, 11, le 3 février 1872 à midi, du THEATRE D'ASNIERES situé Grande-Rue, n° 14.
(Construct., matériel et droit au bail du terrain)
Mise à prix, pouvant être baissée, 500 fr.

ETABLISSEMENT D'ENTREPOSITAIRE, DE CAMIONNAGE ET DE DEBARQUEMENT DE BATEAUX exploité à Paris (La Villette), rue de Flandre, 44 et 46, et quai de Seine, 45, 5, 7 et 29.
A adjuger sur baisse de mise à prix, en l'étude de Me LEFÉBURE DE SAINT-MAUR notaire à Paris, rue d'Aboukir, n° 77, le samedi 3 février 1872, à deux heures précises.
Pour visiter, s'adresser sur les lieux, tous les jours, de deux à quatre heures. »

AVIS AUX ACTIONNAIRES

OFFICE FINANCIER
ACHAT ET VENTE de toutes valeurs mobilières, rentes, actions et obligati. ARBITRAGES, *Prêts et avances sur titres, reports.* Paiement et escte de coupons; renseigt sur tes valeurs. Alexandre Armand, 3, r. D'AMBOISE-RICHELIEU, Paris.

ACHAT AU COMPTANT
Des TITRES ANCIENS 5 0/0 ITALIEN et des certificats de dépôt à la BANQUE DES RENTES ET PENSIONS, *5, place de la Bourse.*

LIBRAIRIE ET PUBLICATIONS DIVERSES

GOUTTE ET RHUMATISMES guéris par les PILULES DE LARTIGUE (30 ANS DE SUCCÈS)
Voir le MANUEL DES GOUTTEUX, délivré gratuitement chez Dentu, gal. d'Orléans (Pal. Royal) ou adressé fo contre l'envoi d'un t.-poste de 25 c.

AVIS DIVERS

25 à 50.000 FR, à placer dans les affaires telles que : *Banque, Commission, Industrie, Commerce.* S'adresser aux initiales X... 51, poste restante Paris.

ANGLAIS Cours grat et payants, t les soirs, 49, r. Richelieu. Progr. ch. le concge.

ON OFFRE à une personne disposant de 60,000 f., au besoin garantis, une belle posit. dans une manuf. 1er ordre. Ecr. à Pierre des G., r. Villedo, 3 »

ON demande un collaborateur commanditaire pour opérations financières reposant sur de solides bases. — M. Govart, rue Saint-Marc, 7. »

QUI VEUT S'ETABLIR On offre argent et beau magasin pr nouvtés ou autres. S'ad. 10, r. des Martyrs, Petibon.

PARIS-MUTUELS
SUR LES COURSES FRANÇAISES ET ANGLAISES
RÉOUVERTURE DE L'AGENCE OLLER
27, BOULEVARD DES ITALIENS
Le Dimanche 4 Février 1872, Veille des
COURSES DE NICE

AVIS MARITIMES

NORTH GERMAN LLOYD
Départs réguliers par steamers-poste
HAVRE AUX ANTILLES
Saint-Thomas. Colon. Ports du Pacifique.
La Guayra. Savanilla. La Chine.
Puerto-Cabello. San-Francisco. Le Japon.
Départs le 10 de chaque mois.
HAVRE à NEW-YORK, BALTIMORE, NOUVELLE-ORLÉANS, LA HAVANE SANTANDER
Départs chaque semaine.

PRIX DE PASSAGE DE PARIS A	1re cl.	2e cl.
Saint-Thomas	1.015 f.	640 f.
Colon et Savanilla	1.115	710
Puerto-Cabello et la Guayra	1.215	810
San-Francisco	1.710	1.100
New-York	615	380
Baltimore	500	»
La N.-Orléans et la Havane	675	»
Santander	115	»

S'adresser pour fret et passage et tous autres renseignements :
à MM. Lherbette, Kane et Ce.
AU HAVRE. Place du Commerce, 87;
A PARIS.... Rue du Quatre-Septembre, 33.

INDUSTRIE ET COMMERCE

FRÉDÉRIC, MARCHAND DE CHEVAUX
5, r. de Sablonville, porte des Ternes, Paris-Neuilly, VIENT DE RECEVOIR UN BEAU TRANSPORT DE CHEVAUX ANGLAIS DE SELLE ET D'ATTELAGE PRÊTS AU SERVICE

PERRUQUES pr MM. et dam.; 15 f.; toupets n. t., 8 f. Saulais, fab., r. d'Orléans-St-Hon., 15, pr le Louvre.

HYGIÈNE — MÉDECINE — PHARMACIE

LES GOUTTES JAPONAISES calment à l'instant le MAL DE DENTS le plus aigu et en empêchent le retour en détruisant la carie. — Pharmacie CAYLUS, carrefour Odéon, 10, Paris, et les phar.

GUÉRISON RADICALE des maladies CONTAGIEUSES cabinet CLARENS, rue Neuve-Coquenard, 26 *bis.*

HYGIENE ET AFFECTIONS DE LA PEAU
Le *Glycérole* du docteur J. BERNARD adoucit la peau, dissipe *Gerçures, Boutons, Hâle* du visage, *Irritations* de la peau, etc. — Flacons, 2 et 5 fr.
La *Pommade* du Dr J. BERNARD guérit *Dartres, Eczémas, Démangeaisons, Pellicules, Pityriasis,* 3 fr. Paris, pharm. SEGUIN, 378, rue Saint-Honoré

SOIE DOLORIFUGE PLASTRONS pour la poitrine, Rhumatismes, Névralgies, 35, r. Lamartine, 3 fr.

PARIS. — Imprimerie SERRIERE et Ce,
123 — rue Montmartre — 123

TREBUCIEN FRERES
CAFÉ DES GOURMETS
LE SEUL QUI AIT OBTENU DEUX MÉDAILLES
POUR SA SUPÉRIORITÉ
à l'Exposition Universelle de Paris 1867.
ARÔME CONCENTRÉ
ÉCONOMIE ET FORCE
UNE DEMI DOSE SUFFIT POUR FAIRE UNE FORTE TASSE SOIT A L'EAU, SOIT AU LAIT.
PRIX DE LA BOITE 1 fr. 65
On reprend pour 30c la Boite revêtue de l'Etiquette
Exiger sur toutes les Boites notre signature.
Les Contrefacteurs seront poursuivis conformément à la loi.
Trebucien Frères
USINE A VAPEUR, COURS DE VINCENNES, 25, A PARIS

CAFÉ DES GOURMETS
C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marques de premier ordre, toujours distinguées des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.
Les sortes dont se compose le Café des Gourmets sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auquel il est soumis en font en outre un produit éminemment économique
Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — *Deux Médailles à celle de Paris* 1867 en proclamant la supériorité du Café des Gourmets, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.
Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du Café des Gourmets, les consommateurs doivent exiger que toutes les boites soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

Les CHOCOLATS et les TAPIOCAS
DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE
provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le Café des Gourmets, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.
Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Epicerie, de Confiserie et de Comestibles.

PROGRAMME DES SPECTACLES

DU 28 JANVIER 1872

THEATRE-FRANÇAIS. — 7 h. 1/4

L'ETOURDI
c. 5 a., Molière.

Lélie	Delaunay
Anselme	Talbot
Mascarille	Coquelin
Pandolphe	Chéry
Léandre	Boucher
Trufaldin	Kime
Ergaste	Coquelin c.
Andrès	Laroche
Hippolyte	Mmes Lloyd
Célie	Croizette

LE GENDRE DE M. POIRIER
c. 4 a., E. Augier, J. Sandeau

Poirier	Got
Gaston de Presle	Bressant
De Montmeyran	Febvre
Chevasseur	Chéry
Verdelet	Barré
Vatel	Thiron
Antoinette	Mme Favart

OPÉRA-COMIQUE. — 7 h. 0/0

BONSOIR MONSIEUR PANTALON
op.-c. 1 a. MM. Lockroy et de Morvan, Alb. Grisar.

Lélio	Verdelet
Le docteur	Davoust
Pantalon	Nathan
Lucrèce	Mmes Révilly
Colombine	Decroix
Isabelle	Guillot

LA DAME BLANCHE
op.-c. 3 a., Scribe, Boïeldieu

Georges	Coppel
Dickson	Potel
Gaveston	Thierry
Marc-Irton	Julien
Gabriel	Domade
Anna	Mmes Cico
Marguerite	Revilly
Jenny	Ducasse
La marraine	Marie

ODEON. — 7 h. 1/4

LE BOIS
églogue 1 a. A. Glatigny.

FAIS CE QUE DOIS
épisode dr. 1 a. Fr. Coppée

MADEMOISELLE AISSÉ
dr. 4 a., L. Bouilhet.

Le chevalier d'Aydié	P. Berton
Pont-de-Vesle	Porel
Bonivent	Provost
Le com. de Mesme	Roger
Le régent	Castellano
d'Argental	H. Richard
Germain	Roger cadet
Fontenelle	Clerh
D'Orquiny	Richard
Brécourt	Talien
Mlle Aïssé	Mmes S. Bernhardt
Mme de Tencin	M.-Colombier
Mme de Ferriol	Ramelli

THÉATRE-LYRIQUE. — 7 h. 1/2

LE NOUVEAU SEIGNEUR DE VILLAGE
op.-com. 1 a. C. de Lessert, Favières, Boïeldieu.

LE DOCTEUR CRISPIN
op.-b. 4 a., Nuitter, Beaumont, musique des frères Ricci

Crispin	Neveu
Fabrice	Aubéry
Mirobolan	Péters
Le comte	Valdéjo
Asdrubal	Raffa
Bartolo	Gilbert
Annette	Mmes Balbi
Lisette	Kraëtzer
La commère	Millia.

VAUDEVILLE. — 8 h. 1/4

LES FAUX BONSHOMMES
c. 4 a., Th. Barrière, Capendu.

Edgard	Brindeau
Péponnet	Delannoy
Dufouré	Parade
Bassecourt	Saint-Germain
Octave	Delessart
Vertillac	Ricquier
Lecardonnel	Cornalia
Anatole	Doria
Raoul	Walter
Auguste	Fauvre
Germain	Moisson
Eugénie	Mmes Morand
Mme Dufouré	Alexis
Emmeline	Fayolles
Suzanne	Deschamps

PALAIS-ROYAL. — 7 h. 1/4

ELLE EST BÊTE
vaud. 1 a. Saint-Aignan

TRICOCHE ET CACOLET
V. 5 a., H. Meilhac, L. Halévy.

Tricoche	Brasseur
Cacolet	Gil-Pérès
Le duc Emile	Hyacinthe
Vanderpont	Lhéritier
Oscar-Pacha	Lassouche
Breloque	Bucaille
Des Escopettes	H. Derval
Hippolyte	Villemer
Justin	Ferdinand
Un domestique	Maillard
F. Bombance	Mmes Julia Baron
Bernardine	Valérie
Mme Bocquem	Delille
Georgette	L. Breton
Virginie	Miette
Une bonne	E. Bilhaut

GYMNASE. — 8 h. 0/0

UNE VISITE DE NOCES
c. 1 a., Alexandre Dumas fils.

Cygnerol	Landrol
Lebonnard	Raynard
Un domestique	Victor
Mme de Morancé	Mmes Fromentin
Mme de Cygnerol	Kelly
Justine	Juliette

LA PRINCESSE GEORGES
c. 3 a., Dumas fils

De Terremonde	Landrol
Georges de Birac	Pujol
Victor	Raynard
Galanson	Francès
Cervières	Ulric
Le baron	Murray
De Fondette	Train
Valentine	Mmes Fromentin
Séverine de Birac	Desclée
Sylvanie	Pierson
La baronne	Massin
Mme de Périgny	Prioleau
Rosalie	Bédard
Berthe	Jeanne

VARIÉTÉS. — 7 h. 1/4

LES FINESSES DE CARMEN
c.-v. 1 a. Th. Basset.

LE SUPPLICE DE PANIQUET
c. 1 a. Meyer, N. Fournier, G. Bondon.

Tra-la-la et le Jour de l'An (Georges Lefort), chansonnettes chantées par Mme C. Chaumont.

LE CHEVREUIL
v. 1 a. L. Halévy, Jaime père.

John	Dupuis
Sir Edward	Cooper
Le marquis	Tony-Riom
Blum	Bordier
Un domestique	Millaux
Mathilde	Mmes Gauthier
Marguerite	B. Legrand
La marquise	A. Demay
Henriette	Regnault

LES DEUX TIMIDES
c.-v. 1 a., Marc Michel, E. Labiche

Thibaudier	Lesueur
Frémissin	Cooper
Garadoux	Tony-Riom
Cécile	Mmes Désirée
Annette	Schneider

BOUFFES-PARISIENS. — 7 h. 1/2

BARBIER DE TROUVILLE
op. 1 a., Henry et Ch. Lecocq

LE TESTAMENT DE MONSIEUR DE CRAC
op. b. 1 a., J. Moinaux mus. Lecocq

Isolin	Berthelier
Chicorot	Désiré
Capoulaco	Montrouge
Thibaude	Mmes Debreux
Isabelle	C. Peyron

LA CHANSON DE FORTUNIO
op. c. 1 a., Crémieux, L. Halévy mus. Offenbach

Fortunio	Désiré
Friquet	Jean Paul
Valentin	Mmes Peschard
Laurette	Bonelli
Barbet	Guérin
Guillaume	Cinti

L'ILE DE TULIPATAN
op. 1 a. Duru, Chivot; Offenbach.

Cacatois XXII	Berthelier
Romboïdal	E. Georges
Hermosa	Victor
Théodorine	Mmes Thierret
Alexis	Peyron

CHATELET. — 7 h. 0/0

LE JUIF ERRANT
dr. 5 a., 21 tabl., Eugène Sue

Dagobert	Dumaine
Rodin	Paulin Ménier
Jac. Renepont	P. Deshayes
Daigrigny	Latouche
Agricol	Montal
Gabriel	Angelo
Gringalet	Courtès
Morock	Jouani
Le Juif	Donato
Dupont	Guimier
Le bourgmestre	Thierry
Un notaire	Danjou
Loriot	Marchand
Djalma	J. Worms
Samuel	Théol
La Bacchanale	Mmes C. Montaland
La Mayeux	Lacressonnière
Mlle de Cardoville	P. Deshayes
Prsse de St-Dizier	M. Brindeau
Blanche	Jeanne Théol
Rose	Juliette

AMBIGU-COMIQUE. — 7 h. 1/2

L'ARTICLE 47
dr. 5 a., 6 tabl. A. Belot

G. du Hamel	Régnier
Maxiller	P. Clèves
Maître Delille	Faille
De Rives	Brelet
Docteur Combes	Mangin
De Mezin	Seiglet
Cora	Mmes Rousseil
Mme du Hamel	Thaïs Petit
Maratti	E. Beaujard

GAITÉ. — 7 h. 0/0

LE ROI CAROTTE
op.-b., féerie, 4 a. 22 tabl.

Fridolin	Masset
Pipertrunck	Soto
Truc	Alexandre
Koffre	Grivot
Le roi Carotte	Vicini
Quiribibi	Aurèle
Ladislas	Gravier
Schopp	Calleuile
Truck	Delorme
Pansa	Gaspard
Ottocas	Lemaire
Psit	Mallet
Gurgès	Bucherard
Robin-Lucron	Mmes Zulma Bouffard
Rosée du soir	Seveste
Cunégonde	Judic
Corrine	Gilbert
Coloquinte	Mariani
Mme Pipertrunck	P. Lyon
Mme Truck	Herbeer
Mme Koffre	Devenay
Mme Schopp	Stéphane
Thicla	Drouard
Christiane	Brache
Iphis	A. Mette
Medalla	Villanova
La reine des Abeilles	Anita
Gilda	Coudurier

THÉATRE DE CLUNY. — 7 h. 1/4

DOMINO
c. 1 a. Paul Célières.

L'AVEUGLE
dr. 5 a. Anicet Bourgeois, Dennery.

CHATEAU-D'EAU. — 8 h. 0/0

QUI VEUT VOIR LA LUNE?
revue en 8 actes et 8 tableaux, Blondeau et Monréal.

Godefroy	Hittemans
St-André — Cora	Touzé
Baldaquin	Mercier
Picotin — Gargotard — Erostrate	L. Noël
Le régisseur	Mondet
Diogène—Caramba	Rodriguez
Maujava	Germain
Madeleine — Minerve — Boulinzine	Mmes Tassily
La Revue	Martha

FOLIES-DRAMATIQUES. — 7 h. 1/4

LES GAMMES D'OSCAR
v 1 a., Busnach.

CHILPÉRIC
op.b. 3 a. 11 tabl., Hervé.

Chilpéric	Luce
Ricin	Milher
Sigebert	Vauchier
Grand légendaire	Chaudesaignes
Landry	Mendasti
Nervoso	Lauret
Majordome	Arthur
Frédégonde	Mmes B. d'Antigny
Galsuinthe	Bertal
Brunehaut	C. Julien
Mme Chapuis	A. Cuinet
Fana	E. Febre
Alfred	E. Bade

MENUS-PLAISIRS. — 7 h. 0/0

Représentations de Mlle Thérésa

LA REINE CAROTTE
p. fant. en 3 a. et 12 tableaux

Moulinet	Gatinais
Le vieux roi	William
Un monsieur	Dumoulin
Florimond, le capitaine Fanfard	Courcelles
Jaqueline, la reine Carotte	Mmes Thérésa
Nichette, un page	Cl. Monier

THEATRE-PARISIEN. — 7 h. 1/2

LA FILLE DES CHIFFONNIERS

CIRQUE NATIONAL — 8 h.

(Boulev. du Temple.)

Tous les soirs, exercices équestres.

FOLIES-BERGÈRES

31, r. Richer.

Tous les soirs French et Angelo, gymnastes anglais

CLEVERMAN. — 8 h. 0/0

TABLEAUX DU SIÉGE DE PARIS

CONFÉRENCES. — 8 h.

(Boulevard des Capucines.

Tous les soirs.